

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Avril 2006



Conseil de rédaction

Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*
Sheila Fraser, *Vérificatrice générale du Canada*
Faiza Kefi, *Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie*
David M. Walker, *Contrôleur général des États-Unis*
Clodosbaldo Russian Uzcátegui, *Contrôleur général du Venezuela*

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellevaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. Government Accountability Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Árpád Kovács, *Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Président*
Arturo González de Aragón, *Contrôleur général, Cour supérieure de la Fédération, Premier Vice-président*
Osama Jaffer Faquih, *Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président*
Josef Moser, *Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général*
Henri Bruno Bessin, *Inspecteur général d'État, Burkina Faso*
Paul R.S. Allsworth, *Directeur de la vérification, Bureau de vérification des Îles Cook*
Vijayendra Nath Kaul, *Contrôleur et Vérificateur général, Inde*
Muneharu Otsuka, *Président, Conseil de contrôle, Japon*
Yun-Churl Jeon, *Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président*
Guillermo Argüello Poessy, *Président, Conseil supérieur de contrôle général, Nicaragua*
Juergen Kosmo, *Vérificateur général, Rikstrevisjonen, Norvège*
Guilherme D'Oliveira Martins, *Président, Cour des comptes, Portugal*
Albert Edwards, *Directeur de la vérification, Bureau national de la vérification, Saint-Kitts et Nevis*
Faiza Kefi, *Première Présidente, Cour des comptes, Tunisie*
Sir John Bourn, *Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni*
David M. Walker, *Contrôleur général, Government Accountability Office, États-Unis*
Guillermo Ramirez, *Président, Cour des comptes, Uruguay, Président*
Clodosbaldo Russian Uzcátegui, *Contrôleur général, Venezuela*

La Revue internationale de la vérification des comptes publics est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La Revue, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du

U.S. Government Accountability Office
Room 7814, 441 G Street NW
Washington, D.C. 20548
É.-U.

Téléphone : (202) 512-4707; fax : (202) 512-4021
Courriel : intosaijournal@gao.gov

La Revue sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La Revue est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la Revue à spel@gao.gov.

Les articles de la Revue sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
Focus : le plan stratégique.....	4
En bref	9
M.B.A. spécialisé en audit du secteur public	17
Le contrôle des finances publiques et la société civile	21
Profil : Venezuela	25
Publications à signaler	28
Dans le cadre de l'INTOSAI.....	29
Nouvelles de l'IDI.....	40
Événements de l'INTOSAI 2006 ..	42



David M. Walker

Contrôleur général des États-Unis

Les nations de par le monde affrontent aujourd'hui tout un cortège de nouveaux défis. Certains sont propres à des pays en particulier, alors que d'autres, par exemple, les questions environnementales et de santé publique, ne connaissent pas de frontières géographiques ou politiques. Dans certains cas, ces défis apporteront des occasions à exploiter, mais aussi de graves risques qu'il faudra contrer.

Plusieurs grandes tendances, à peine connues il y a tout juste une génération, transforment rapidement notre monde. Ce sont, entre autres, la mondialisation des marchés, des entreprises et de l'information, les changements démographiques, notamment une population vieillissante dans la plupart des pays développés, la montée du terrorisme en tant que menace grave à la sécurité, et les changements qu'entraînent les technologies en pleine évolution. En outre, l'écart s'élargit entre les nantis et les démunis aux États-Unis et dans bien d'autres pays.

Au fil des ans, les institutions supérieures de contrôle se sont taillé une réputation solide dans plusieurs domaines : la promotion de la transparence, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la performance des administrations publiques et la reddition de comptes dans le secteur public. À mon avis, les ISC peuvent renforcer cette crédibilité en se penchant sur ces tendances à long terme que je viens de décrire. De plus en plus, les bureaux de contrôle doivent être prêts à prévoir les défis de l'avenir, à sonner l'alarme au besoin et à proposer des solutions pour régler les problèmes, gérer le changement et atténuer les risques.

De toute évidence, ces différentes tendances ne toucheront pas toutes les nations ni toutes les ISC de la même façon. La question peut-être la plus pressante pour les

États-Unis est la détérioration de ses perspectives financières. La plupart des nations font face, dans une certaine mesure, à des risques financiers à long terme. Ainsi, un rapport de la Commission européenne, publié en 2005, mettait en garde contre le risque d'une situation financière non viable des finances publiques dans près de la moitié des États membres de l'Union européenne en raison du ratio grandissant du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie.

Toutefois, la situation qui sévit aux États-Unis se distingue par son ampleur et ses conséquences possibles. Aujourd'hui, les États-Unis sont acculés non pas seulement à un déficit, mais à quatre déficits interreliés qui menacent à long terme le niveau de vie élevé dont jouit le pays ainsi que son rôle futur dans le monde. Ces quatre déficits sont les suivants : 1) le déficit budgétaire fédéral croissant; 2) le déficit en matière d'épargnes personnelles, ce qui est particulièrement inquiétant dans une société vieillissante; 3) le déficit de la balance des paiements et, ce qui est plus sérieux, 4) le déficit en matière de leadership.

Tant au gouvernement que dans le secteur privé, peu de voix se sont élevées en faveur d'une réforme fondamentale ou de sacrifices partagés. En fait, l'absence persistante de discipline financière de la part du gouvernement des États-Unis n'a fait qu'empirer les choses. Dans l'ensemble, les gens d'affaires ont passé sous silence ce déséquilibre financier croissant; pourtant, ils peuvent être d'importants chefs de file en matière de changement. Pour le secteur privé, les enjeux sont de taille, car si l'administration fédérale continue dans cette voie, les entreprises vont en payer le prix : coûts d'emprunt plus élevés, impôts à la hausse ou ralentissement de la croissance économique.

Toutefois, il serait faux de conclure que les problèmes financiers des États-Unis sont exclusivement une préoccupation nationale. Une économie américaine saine et viable favorise la stabilité à l'échelle mondiale et fournit des perspectives économiques aux pays développés et aux pays en développement.

En tant que dirigeant du Government Accountability Office (GAO) des États-Unis, j'ai donné récemment des conférences à ce sujet ainsi que sur d'autres défis nouveaux que mon pays doit relever. Dans des articles de journaux et de revues et dans les discours que j'ai prononcés devant différents auditoires, j'ai tenté d'expliquer le problème et de proposer des solutions pour changer la situation. Ainsi, je me fais l'ardent défenseur d'une plus grande transparence dans les finances de l'administration fédérale et d'un examen, du sommet à la base, des activités du gouvernement américain et de son mode de fonctionnement. Comme la plupart des ISC sont à l'abri des pressions politiques habituelles et qu'elles ont une réputation de professionnalisme, d'indépendance et d'intégrité, elles peuvent et doivent jouer un tel rôle de « surveillance ».

Pour que ces efforts portent des fruits, la collaboration sera importante. Grâce à des partenariats avec leurs pairs, les ISC pourront s'appuyer sur un éventail de pratiques exemplaires et de normes professionnelles qui les aideront à trouver des solutions pour répondre aux préoccupations de leur pays, voire de leur région. C'est pour

cette raison, entre autres, que le GAO s'emploie si résolument à travailler avec ses homologues à l'étranger ainsi qu'avec des organismes internationaux de contrôle, tels que l'INTOSAI. Dans un monde où, de jour en jour, les distances se rapprochent, le consensus à l'échelle internationale sur les principales normes de comptabilité et de contrôle, les modèles de rapport et les rapports de contrôle est non seulement souhaitable, mais essentiel. Les méthodes comptables et les pratiques d'information financière, tant au Brésil qu'en Belgique, doivent être comprises par les contrôleurs d'ailleurs dans le monde. Je suis heureux de signaler d'importants progrès à cet égard, de même que l'élaboration de codes de déontologie pour les contrôleurs des finances publiques et de pratiques exemplaires à l'égard de questions vitales, telles que la gestion de la dette publique, le contrôle environnemental et la privatisation.

Plus que jamais, les ISC ont l'occasion et le devoir d'encourager des choix stratégiques sains et viables. Il est plus probable que les responsables politiques feront de tels choix s'ils disposent de faits solides et d'analyses impartiales, et non s'ils sont le jouet de manipulations politiques.

Dans l'histoire récente, deux pays dont les dirigeants ont adopté des attitudes radicalement différentes face à de nouveaux défis illustrent bien ce genre de situation. Avant la Seconde Guerre mondiale, l'Argentine était l'une des nations les plus prospères de l'Amérique latine. Aujourd'hui, en raison de mauvais choix politiques et d'un immobilisme total, l'Argentine éprouve de graves problèmes économiques. En 2001, sa dette publique impayée était la plus élevée de l'histoire et son niveau de vie n'a cessé de décliner.

Par ailleurs, jetons un coup d'œil sur la Nouvelle-Zélande, qui, comme les États-Unis, l'Europe et le Japon, a une population vieillissante. Contrairement aux États-Unis, la Nouvelle-Zélande a pris des mesures pour régler le fardeau croissant lié au régime public de retraite ainsi qu'à d'autres avantages publics. Parallèlement, la Nouvelle-Zélande a commencé à transformer le mode de fonctionnement de son administration publique. Les réformes de la Nouvelle-Zélande sont encore en chantier, mais au moins ses dirigeants ont reconnu les défis à surmonter et ont commencé à s'y attaquer.

Pour les États-Unis et bien d'autres nations, il est temps de faire face à la réalité et de se préparer à relever les défis qui nous attendent. En vérité, que nous vivions à Washington ou à Moscou, à Pékin ou à Buenos Aires, au Caire ou à Canberra, nous sommes tous dans la même galère. Aucun pays ni aucune ISC ne peuvent ou ne devraient tenter de parvenir seuls à bon port; plus il y aura de partenariats, plus grandes seront les chances de réussite. Le choix est simple : nous commençons dès maintenant à unir nos efforts, ou chacun risque de faire naufrage, seul.



Osama Faquih, Président, Bureau de vérification générale de l'Arabie Saoudite, et David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis

Nous sommes heureux de vous informer des derniers faits marquants de la mise en œuvre du plan stratégique de l'INTOSAI, qui a été adopté à l'unanimité il y a à peine un an et demi au Congrès de Budapest. Nous vous entretenons principalement de la dernière réunion de la Commission des affaires financières et administratives qui a eu lieu à Riyad, à l'occasion de laquelle nous avons eu l'honneur d'accueillir le nouveau Vérificateur général de la Norvège, M. Juergen Kosmo, ainsi que M. Klaus-Henning Busse, nouveau Directeur de la planification stratégique de l'INTOSAI.

Depuis le Congrès de Budapest, en 2004, nous avons tous deux été très impressionnés par l'énergie et l'enthousiasme manifestés par l'INTOSAI et ses diverses organisations à l'égard de la mise en œuvre du plan stratégique. Nous avons en effet constaté que toutes les parties, qu'il s'agisse des groupes régionaux, des commissions, des task forces, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) ou de la Revue, s'efforcent d'harmoniser leur planification et leurs programmes et activités connexes avec le plan stratégique et de propulser l'organisation vers de nouveaux sommets.

La Commission des affaires financières et administratives du Comité directeur est le point central de la mise en œuvre du plan. Depuis l'adoption du plan, nous avons tenu trois réunions — à Vienne, en janvier 2005, à Washington, en juillet 2005, et à Riyad, en février 2006. Le sommaire des résultats de notre dernière réunion à Riyad — à laquelle ont assisté les contrôleurs généraux des sept pays membres — témoigne des progrès que nous réalisons sur tous les fronts. Les questions suivantes ont fait l'objet de discussions à Riyad, et la Commission a convenu de présenter des recommandations précises qui seront étudiées par le Comité directeur à sa réunion annuelle en novembre 2006, à Mexico.

N.D.R.L.

La présente livraison de « Focus sur le Plan stratégique » renferme un article spécial de MM. Osama Faquih, président, et David Walker, vice-président de la Commission des affaires financières et administratives du Comité directeur de l'INTOSAI. MM. Faquih et Walker font part des résultats de la dernière réunion de la Commission et de leurs réflexions sur les progrès de la mise en œuvre du plan stratégique de l'INTOSAI.

Cadre du financement externe

Les discussions de la Commission sur le financement externe s'articulaient autour de deux notions : l'intérêt de créer des partenariats stratégiques avec des organisations internationales de développement qui ont des valeurs et des objectifs semblables à ceux de l'INTOSAI et le besoin pour cette dernière d'adopter une méthode de travail uniforme avec les donateurs. Ces discussions reposaient sur le principe clairement établi que l'INTOSAI doit demeurer indépendante des donateurs, en apparence et dans les faits, et que de tels partenariats ne devraient pas donner lieu à des conflits d'intérêts directs ou perçus avec l'INTOSAI et ses valeurs fondamentales. Une résolution sur cette question a été préparée et sera soumise au Comité en novembre; elle comprend notamment les recommandations suivantes : 1) que l'INTOSAI, par l'intermédiaire de son Comité directeur, conserve au niveau central le pouvoir de prendre des décisions et de régler toute question relative au financement et 2) que les demandes de financement présentées aux donateurs par les organismes généraux de l'INTOSAI (y compris, mais sans s'y limiter, les commissions, les groupes de travail, les task forces et les organes centraux, tels que le Secrétariat général, la Revue et l'IDI) soient coordonnées au niveau central et au préalable avec le Comité directeur de l'INTOSAI et le Secrétariat général, avec la participation de la Commission des affaires financières et administratives.

Fait à signaler, la Commission a reconnu que les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI doivent préserver leur autonomie lorsqu'ils traitent avec les donateurs (par exemple, les banques régionales de développement) et qu'ils ne seront pas assujettis aux modalités de cette résolution. La Commission reconnaît également qu'il est avantageux pour les groupes de travail régionaux de mettre en commun l'information sur les relations avec les donateurs au niveau central et avec les autres groupes de travail régionaux. Naturellement, les relations des différentes ISC avec les donateurs et les questions qui ont trait aux relations bilatérales ne sont pas visées par la politique recommandée par la Commission.

Politique et outils de communication

L'Inde a montré la voie pour ces questions en tant qu'agent de liaison du Comité pour l'objectif n° 3, Partage des connaissances. Nous avons eu une excellente discussion sur ces questions, et tous les délégués ont félicité l'Inde pour la qualité de son ébauche de politique générale sur les communications. Les discussions ont essentiellement porté sur les avantages de distinguer les communications externes des communications internes et sur l'importance d'adopter une approche claire et coordonnée pour les communications externes. Dans ce contexte, la Commission a souligné à plusieurs reprises l'importance pour l'INTOSAI de : 1) s'affirmer en tant qu'expert reconnu dans les domaines de la reddition de comptes, de la transparence et de la gouvernance; et de 2) devenir un joueur plus visible et actif sur la scène internationale.

En ce qui concerne l'outil de collaboration proposé, on s'est interrogé sur son coût et son contenu, et l'Inde fera enquête afin d'établir si les organisations de l'INTOSAI



Les membres et le personnel de la Commission des affaires financières et administratives font une pause pour la photo de groupe au cours de la réunion de Riyad.

sont prêtes à l'utiliser. Par la même occasion, un certain nombre de délégués ont insisté sur le fait que toutes les ISC doivent être connectées à Internet.

Membre associé de l'INTOSAI

Comme pour les autres questions à l'ordre du jour, nous avons eu une bonne discussion sur l'importante question des membres associés. À l'issue de longues délibérations, la Commission a recommandé une approche par étapes pour l'acceptation des membres associés et l'application de trois critères pour les entités qui désirent obtenir le statut de membre associé : 1) être une organisation internationale qui exerce des activités à l'échelle mondiale; 2) être une organisation intéressée directement ou indirectement par les questions de reddition de comptes, de transparence, de lutte contre la corruption et de gouvernance; 3) être une organisation gouvernementale, sans but lucratif. Une liste de membres associés éventuels établie d'après ces critères est en voie d'élaboration et elle sera soumise au Comité.

Affaires financières

Le Secrétaire général a fait le point sur la situation financière de l'INTOSAI. Il a précisé que le Comité avait adopté les recommandations précédentes de la Commission des affaires financières et administratives et que les *règlements financiers* de l'INTOSAI avaient été révisés pour refléter ces changements. On a aussi discuté des droits d'adhésion à l'INTOSAI. On a fait observer que le plan stratégique a confié cette responsabilité à la Commission et que les frais d'adhésion n'ont pas été augmentés depuis 1983. La Commission a demandé au Secrétariat général de proposer divers scénarios et a retenu une solution qui sera présentée au Comité, en 2006, et à l'ensemble des membres au Congrès de l'INTOSAI, qui aura lieu au Mexique en 2007. Selon cette option, l'augmentation serait moins élevée pour les ISC qui

sont moins fortunées, et les droits de toutes les ISC seraient rajustés en fonction de l'inflation tous les trois ans.

Le point sur l'interaction de la Commission de renforcement des capacités avec les donateurs

En sa qualité d'agent de liaison du Comité avec la Commission de renforcement des capacités (CRC), M. Walker a indiqué qu'il avait rencontré, en compagnie de M. Ahmed El-Midaoui, président de la CRC et Président de la Cour des comptes du Maroc, les principaux responsables des organisations nationales et internationales de développement à Washington, en octobre dernier, pour discuter des possibilités de partenariats stratégiques avec l'INTOSAI. Ces réunions s'inscrivaient dans le mandat de la Commission énoncé dans le plan stratégique, soit « développer les partenariats avec des organisations internationales de développement, tout en respectant les exigences de l'INTOSAI en matière d'indépendance ». À chaque réunion, tous s'entendaient pour dire que l'INTOSAI et les donateurs partageaient les mêmes buts en ce qui concerne des questions telles que la reddition de comptes, la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption, et que c'était le bon moment de créer d'autres partenariats stratégiques.

Possibilités de revenus provenant de la vente de publications et des droits d'inscription aux cours de formation

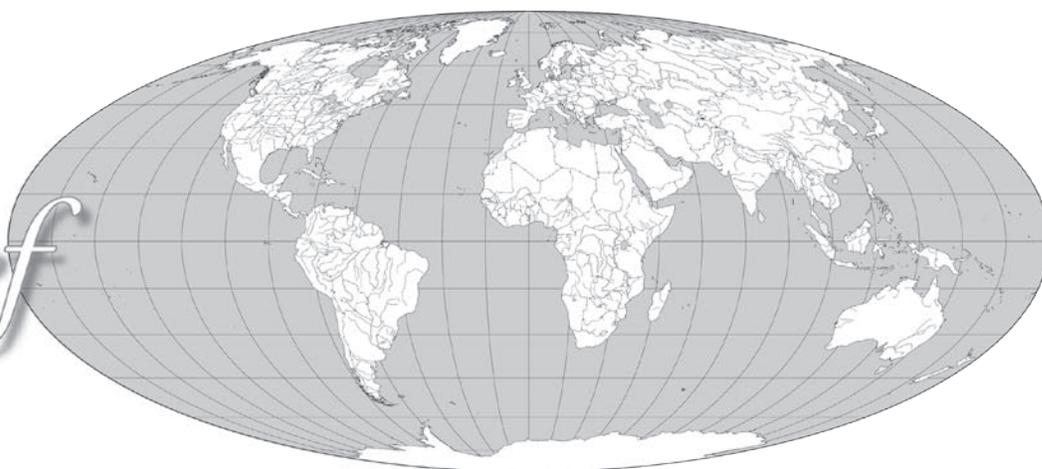
M. Kosmo, Contrôleur général de la Norvège, a résumé le contenu d'un document sur ce sujet en recommandant que les publications et la formation de l'INTOSAI demeurent gratuites. Il a indiqué que les ISC qui ont le plus besoin des publications sont aussi celles qui sont le moins capables de les payer. De plus, comme l'utilisation d'Internet et de la technologie connexe est en hausse, il est possible de consulter gratuitement les publications sur le Web; cela devrait continuer. La Commission s'est dit pleinement d'accord avec cette conclusion et a fait remarquer qu'on pourra se pencher à nouveau sur cette question si le Comité décide d'examiner la possibilité d'exiger des frais aux non membres pour ces produits. On a fait observer de nouveau que toutes les ISC doivent se brancher à Internet.

Autres points importants

Avant la clôture de la réunion, M. Walker a abordé la question des indicateurs de performance en rapport avec le plan stratégique et il a signalé l'importance pour l'INTOSAI, en tant qu'organisation responsable, de mesurer ses progrès et de les communiquer. Les délégués sont d'accord avec ce principe, et le Secrétaire général a signalé que le Directeur de la Planification stratégique, M. Klaus-Henning Busse, et lui-même avaient déjà commencé à prévoir des mesures de rendement. Ils continueront d'élaborer un plan en ce sens et le feront circuler parmi les membres de la Commission des affaires financières et administratives au cours des prochains mois pour examen et commentaires. Ils feront aussi rapport au Comité sur le plan à la réunion de novembre. M. Walker a aussi fait une brève présentation sur les plans de

transformation de la Revue pour notamment assurer une présentation plus dynamique sur Internet. Un certain nombre de délégués ont fait des suggestions utiles que la direction de la Revue prendra en compte à mesure que le projet prendra forme au cours des prochains mois.

À mesure que nous mettons en œuvre le plan stratégique, les principes qui constituaient un élément essentiel de son élaboration — consultation, compromis et consensus — jouent un rôle prédominant. Ainsi, les travaux de la Commission des affaires financières et administratives sont vraiment le fruit du travail en équipe, et chaque ISC fait de son mieux pour assurer leur progression. Le plan stratégique a pour but d'amener l'INTOSAI et chacune des ISC à un niveau supérieur de capacité de surveillance, de compréhension et de prévoyance. De toute évidence, les activités menées jusqu'ici à l'échelle de l'INTOSAI contribuent à l'atteinte de cet objectif tout en rapprochant nos institutions.

EN*bref*

Arménie

Modifications du statut de la Chambre de contrôle

La Chambre de contrôle de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie a récemment célébré son dixième anniversaire. Compte tenu de son expérience au fil des ans, la Chambre de contrôle subit des transformations qui s'inscrivent dans les réformes générales du régime de contrôle de l'Arménie. Cette année, la Chambre de contrôle jouira d'une indépendance plus grande et se verra confier un plus large éventail de responsabilités.

Une des principales modifications apportées a trait au statut de la Chambre de contrôle. Contrairement à la plupart des ISC, la Chambre de contrôle d'Arménie fait partie du Parlement. Cependant, les modifications apportées à la Constitution, qui sont entrées en vigueur après le référendum du 27 novembre 2005, comprennent de nouvelles dispositions plus avant-gardistes au sujet du statut de la Chambre. Selon la Constitution, la Chambre a été renommée la Chambre de contrôle de la République d'Arménie. Elle sera un organisme indépendant qui respectera les critères établis à l'échelle internationale pour les travaux des ISC. Elle surveillera l'utilisation des fonds en regard du budget de l'État ainsi que des biens de l'État et des administrations locales.

Une nouvelle procédure de nomination du dirigeant de la Chambre de contrôle a été établie. Celui-ci sera nommé pour un mandat de six ans par l'Assemblée nationale, sur la recommandation du Président de l'Arménie.

L'Assemblée nationale approuvera le plan annuel de contrôle de la Chambre et étudiera son rapport sur les résultats de ses activités au moins une fois l'an. Les procédures de travail et les pouvoirs de la Chambre seront prescrits de manière plus détaillée par la loi. Aussi, la Chambre de contrôle d'Arménie – avec le concours de la Banque mondiale et d'une organisation allemande (GTZ) – travaille à un projet de document confirmant son nouveau statut.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec la Chambre de contrôle :

Fax : ++374 (1) 58 85 42, 52 02 01

Courriel : vpal@Parlement.am

Site Web : www.Parlement.am/control-chamber

Bhoutan

Nouveau contrôleur général

En vue de la mise en œuvre de la première constitution du Bhoutan, le gouvernement royal du Bhoutan a nommé M. Ugen Chewang, l'ex-directeur du Bureau du fonds des prestations et des pensions nationales, à titre d'honorable Contrôleur général du Bhoutan, l'un des trois premiers postes établis par décret royal en décembre 2005 en vertu de la Constitution. Étant inscrit dans le projet de Constitution, le poste de contrôleur général du Bhoutan prendra effet en 2008. M. Ugen Chewang a assumé officiellement les fonctions de Contrôleur général de l'Autorité royale de vérification le 13 janvier 2006. Les hauts fonctionnaires de l'Autorité royale de vérification ont assisté au



M. Ugen Chewang

transfert entre le Contrôleur général sortant et le nouveau Contrôleur général.

M. Ugen Chewang est né en 1956 à Chenary, Deothang, Samdrup Jongkhar. Après avoir effectué des études au Bhoutan, il a obtenu un diplôme de commerce de l'Université du Punjab, en Inde, en 1978, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Syracuse, aux États-Unis, en 1985.

M. Ugen Chewang a commencé sa carrière comme contrôleur en 1979, au sein de l'Autorité royale, à divers titres – depuis le titre d'agent stagiaire jusqu'à celui de contrôleur général adjoint, puis de sous-contrôleur général. En 2000, M. Ugen Chewang a été promu et muté au Bureau du fonds des prestations et des pensions nationales, dont il a été le directeur pendant six ans, avant d'être nommé au poste d'honorable Contrôleur général du Bhoutan.

Programme de formation en informatique

Douze contrôleurs de l'Autorité royale ont assisté à un cours de vérification dans un cadre informatique, adapté dans le cadre du programme de stages des Pays-Bas. La formation a été donnée du 4 novembre 2005 au 16 janvier 2006 et comportait trois phases distinctes : les deux premières semaines se sont déroulées au Bhoutan en novembre, et ont été suivies d'une semaine aux Pays-Bas, en décembre, puis d'une semaine au Bhoutan, en janvier.

Deux personnes-ressources du Centre de coopération internationale de l'Université Vrije d'Amsterdam — M^{me} Margaret Elinor Hershey, spécialiste du contrôle informatique, et M. Gerrit Johannes Van Der Pijl, professeur de contrôle dans un cadre informatique — ont donné la formation au Bhoutan. La formation a porté sur les systèmes d'information et la gestion des TI tels que les contrôleurs les conçoivent, le développement de systèmes d'information, les contrôles internes, les bases de données et la communication des données, la

sécurité informatique, l'introduction aux contrôles informatiques, aux procédés et aux techniques de contrôle, et aux techniques et systèmes de contrôle assisté par ordinateur. M^{me} Cecilia Keizer, Consul honoraire des Pays-Bas au Bhoutan, a assisté à la cérémonie de lancement du Programme de formation, le 7 novembre 2005, au centre des conférences de l'Autorité royale de contrôle.

Au cours de son allocution à la cérémonie de clôture, le 13 janvier, l'honorable Contrôleur général du Bhoutan, M. Ugen Chewang, a insisté sur la nécessité pour les contrôleurs de parfaire continuellement leurs connaissances et leurs compétences en informatique et en contrôle informatique grâce à des formations comme le cours qu'ils venaient de suivre. M. Dasho Kunzang Wangdi, commissaire en chef des élections du Bhoutan, était l'invité d'honneur de la cérémonie de clôture et a remis des certificats aux participants.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec l'Autorité royale :

Fax : ++975 2 32 34 91
 Courriel : raa@druknet.net.bt
 Site Web : www.bhutanaudit.gov.bt

Brésil

Coopération avec le Timor-Oriental

La Cour des comptes du Brésil participera à un projet de coopération au Timor-Oriental. Récemment, les représentants du Parlement du Timor-Oriental ont sollicité une assistance technique pour des activités législatives et de surveillance. La Cour des comptes du Brésil déléguera deux contrôleurs au Timor-Oriental pour travailler dans les domaines de la surveillance et de la supervision des budgets. Chaque contrôleur séjournera pendant six mois au Timor : le premier, d'avril à octobre 2006 et le second, d'octobre 2006 à avril 2007.

En plus de travailler à la surveillance de l'exécution des budgets, les contrôleurs brésiliens échangeront sur leurs connaissances et leurs expériences avec les professionnels du pays. Cet échange permettra au personnel du Timor-Oriental d'apprendre des méthodes et des techniques qu'ils pourront continuer à utiliser après le programme de coopération.

Le projet de la Cour des comptes s'inscrit dans un vaste programme de coopération coordonné par l'Agence brésilienne de coopération, le ministère des Affaires étrangères du Brésil et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le programme doit permettre la réalisation de projets dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé et de la justice.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec la Cour des comptes :

Fax : ++55 (61) 3316 - 752
 Courriel : MIN-AM@tcu.gov.br,
arint@tcu.gov.br
 Site Web : www.tcu.gov.br

République populaire de Chine

Troisième programme international de formation

Pour renforcer les échanges et la coopération entre le Bureau du contrôleur général de la République populaire de Chine et les membres de la SPASAI (Association des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique Sud), le CNAO a organisé un programme de formation international à l'intention de 21 contrôleurs généraux et autres contrôleurs de rang supérieur de 12 pays membres de la SPASAI. Le programme a eu lieu du 20 au 30 novembre 2005, à Guangzhou, en Chine. M. Li Jinhua, Contrôleur général du CNAO, a prononcé le discours de bienvenue lors de la cérémonie d'ouverture. C'était la troisième activité de formation que le CNAO tenait au cours des quatre dernières années. Des vérificateurs de 45 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et du Pacifique Sud ont assisté à ces programmes.

Le programme de formation de 2005 a été conçu expressément à l'intention des pays du Pacifique Sud, avec l'appui et le concours du ministère du Commerce du gouvernement de la province de Guangdong et de diverses entreprises du secteur privé. Au cours des séances de formation et d'échange à Guangzhou, M. Liu Jiayi, Sous-contrôleur général du CNAO, et d'autres experts du contrôle du CNAO ont fait des exposés sur l'économie et le système de contrôle de la Chine, le cadre juridique qui régit le contrôle en Chine, ainsi que les expériences et les réalisations du CNAO. Parmi les sujets présentés et discutés, mentionnons le contrôle des états financiers, le contrôle de la responsabilité économique, le contrôle environnemental, le contrôle des investissements publics, le contrôle de gestion, le contrôle informatique, ainsi que la formation et la gestion des contrôleurs. Les animateurs ont discuté de l'histoire du contrôle en Chine ainsi que des mesures prises par le CNAO pour moderniser le contrôle dans ce pays. En plus des

activités de formation et d'échange, les participants ont reçu de l'information du personnel du bureau du CNAO à Guangzhou et visité les villes de Guangzhou, Dongguan, Shenzhen et Beijing pour vivre une expérience concrète des réalisations de la Chine depuis les réformes de ses politiques entreprises il y a plus de 20 ans. Le programme de formation international a fait la promotion du rapprochement de la population chinoise et de celle du Pacifique Sud et a également amélioré les relations de coopération et de communication entre le CNAO et les ISC de la SPASAI.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le CNAO :

Fax : ++86 (10) 68 33 09 58
Courriel : cnao@verification.gov.cn
Site Web : www.verification.gov.cn

Costa Rica

Nouvelle contrôleure générale

M^{me} Rocío Aguilar a été nommée Contrôleure générale du Costa Rica. C'est la première femme à occuper de telles fonctions. Pour répondre aux besoins du futur, elle souhaite apporter des changements importants à l'organisation de l'ISC costaricaine. Ses priorités consisteront à renforcer le rôle des contrôles internes, à établir



M^{me} Rocío Aguilar

des relations plus étroites avec le Congrès et à élaborer une stratégie institutionnelle pour que l'ISC puisse atteindre ses objectifs au sein de la société costaricaine.

M^{me} Aguilar est diplômée de l'Université du Costa Rica et a obtenu un diplôme en droit de l'École publique de droit du Costa Rica. Avant d'assumer ses nouvelles fonctions, elle était Coordinatrice technique du Conseil national de la concession des Travaux publics de 2002 à 2005. De 1981 à 2000, elle a été la Directrice générale de la société BANEX. Elle a été membre du Conseil d'administration et Présidente de la Fondation costaricaine pour le développement. Elle était également Vice-présidente de l'Association bancaire costaricaine. Elle a assisté à de nombreux séminaires sur les finances, les banques et les concessions publiques au pays et à l'étranger.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du contrôleur général :

Fax : ++506 220 43 85, 296 05 63
Courriel : contraloria.general@cgr.go.cr
Site Web : www.cgr.go.cr

Japon

Nomination d'un nouveau président et d'un commissaire

M. Muneharu Otsuka, l'un des trois commissaires du Conseil de contrôle du Japon, a été nommé Président du Conseil de contrôle le 27 janvier 2006, pour remplacer M. Nobuaki Morishita, qui a pris sa retraite le 20 janvier 2006. Le Président du Conseil est nommé par le Cabinet à la suite d'une élection par ses pairs parmi les trois commissaires. M. Otsuka est commissaire depuis juillet 2002. Depuis, il a souligné l'importance de la participation du Conseil aux activités internationales par le truchement de l'INTOSAI et de l'ASOSAI, ainsi que des activités de contrôle des finances publiques du Japon. M. Otsuka a participé au Forum mondial sur les indicateurs clés des statistiques, des connais-



M. Muneharu Otsuka

sances et des politiques, organisé par l'OCDE à Palerme, en 2004. Avant sa nomination au Conseil, il était professeur d'administration spécialisé en comptabilité des instruments financiers à l'Université Waseda. Parallèlement, il était le directeur général de l'Institut de recherche de la National Life Finance Corporation. Il était également membre du Conseil consultatif du gouvernement sur la comptabilité d'entreprise et les dérivés.

En conséquence de cette nomination, M. Kazuhiko Fushiya a été nommé commissaire du Conseil, le 23 janvier 2006. Avant sa nomination, il travaillait pour le ministère des Finances, où il a occupé des postes supérieurs comme celui de Secrétaire de l'Agence nationale du revenu.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Conseil de contrôle du Japon :

Fax : ++81 (3) 32 92-6915
 Courriel : liaison@jbaudit.go.jp
 Site Web : www.jbaudit.go.jp/eng/

République de Lettonie

Plan de développement stratégique et projets de collaboration du Bureau de vérification d'État

En janvier 2006, le Conseil du Bureau de vérification d'État (BVE) a approuvé un plan de développement stratégique pour 2006-2009. Le plan évalue d'un œil critique la situation

actuelle du Bureau dans les secteurs suivants et établit des objectifs et des jalons à réaliser en deux étapes pour le développement à long terme du Bureau : en juillet 2007 et en décembre 2008.

- Renforcement du rôle du BVE comme contrôleur externe. Cela veut dire améliorer la qualité du travail du BVE, notamment les procédés et les méthodes de contrôle, les rapports de contrôle et le suivi des recommandations des contrôles; établir des procédures pour favoriser une meilleure connaissance du code d'éthique professionnel du BVE; et améliorer les communications avec les entités contrôlées.
- Développement durable du BVE. Il s'agit de mesures pour harmoniser les fonctions stratégiques du BVE avec les objectifs des ministères contrôlés, des services de soutien et des employés, pour faire correspondre les besoins budgétaires du BVE et les résultats obtenus grâce aux contrôles et, lorsque possible, pour établir des liens avec les indicateurs d'efficacité. Cela comprend également des mesures pour encourager le personnel à participer au développement du BVE de même que la préparation des futurs gestionnaires.
- Gestion des ressources humaines. Il s'agit d'initiatives visant à améliorer tous les aspects de la gestion des ressources humaines au sein du BVE; la mise en œuvre d'un programme de formation structuré à l'intention du personnel de contrôle et des autres spécialistes; la facilitation et l'encouragement du travail en équipe au sein du BVE; et l'amélioration des compétences en technologies de l'information des employés du BVE.

Au cours de la dernière année, le BVE a participé à deux projets en collaboration avec d'autres ISC. Le premier, un projet bilatéral avec la Cour des comptes des Pays-Bas, a permis de

renforcer la capacité de la nouvelle section de contrôle des revenus pour qu'elle soit en mesure de réaliser des contrôles des états financiers et de la régularité des revenus. Avec le concours de la Cour des comptes, le BVE a établi une stratégie à long terme de vérification des revenus, qui comporte une analyse des risques des diverses sources de revenus et des procédures de perception adoptés par les divers services fiscaux. Le projet a été réalisé de juin 2005 à mars 2006 et a permis au BVE d'obtenir une aide pratique pour réaliser le premier contrôle pilote des revenus fiscaux.

Le deuxième projet était un projet financé par l'Union européenne et mené en collaboration avec le National Audit Office du Royaume-Uni (avec la participation de la Cour des comptes des Pays-Bas). Depuis février 2005, ce projet a permis au BVE de mener un large éventail d'activités. L'aide fournie a permis la restructuration du BVE, la prestation d'une formation technique aux contrôleurs d'états financiers et de gestion, et le développement d'un système de paye et de cotation des contrôleurs, y compris un système d'appréciation du rendement du personnel, une aide pour la vérification des fonds octroyés par l'UE et une aide pour intégrer les technologies de l'information aux vérifications et à l'administration du BVE. Le projet se poursuit jusqu'en août 2006.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le BVE :

Fax : ++371 (7) 01 76 73
 Courriel : lrvk@lrvk.gov.lv
 Site Web : www.lrvk.gov.lv

Malaisie

Nomination du nouveau Vérificateur général

Tan Sri Dato' Setia Haji Ambrin bin Buang a été nommé Vérificateur général de la Malaisie, le 22 février 2006, à sa retraite de la fonction publique, où il a travaillé pendant plus de 35 ans. Avant sa nomination, il était Secrétaire

général du ministère de l'Éducation depuis octobre 2001.

Né en 1949, Tan Sri Dato' Setia Haji Ambrin possède un baccalauréat en économie (avec mention), de l'Université de Malaya (1971) et une maîtrise en commerce international de l'Université de Caroline du Sud, États-Unis (1981).

Au cours de sa carrière, il a travaillé au ministère du Commerce et de l'Industrie, de 1971 à 1982, où il a été nommé directeur adjoint de la Division des petites industries en 1981. Il a également travaillé au Conseil de l'industrie du bois-d'oeuvre de la Malaisie, de 1982 à 1987, et à l'Institut national de l'administration publique, de 1987 à 1991.

De 1992 à mars 1995, Tan Sri Dato' Setia Haji Ambrin était chargé des questions économiques et chef adjoint de la mission de la Malaisie à Tokyo, au Japon. D'avril 1995 à février 1999, il a été premier directeur général de l'aéroport international Berhad de Kuala Lumpur, et de mars 1999 à septembre 2001, il a occupé les fonctions de Secrétaire d'État du gouvernement de l'État de Selangor. Il est actuellement membre de la Chambre royale de Selangor.

Pour ses services, il s'est mérité plusieurs décorations du gouvernement fédéral de la Malaisie, notamment la Panglima Setia Mahkota (PSM), qui confère le titre de Tan Sri, en 2005, et la Kesatria Mangku Negara (KMN) en 1990. Il a reçu également du gouvernement de l'État de Selangor, la Darjah Paduka Mahkota Selangor (DPMS), qui confère le titre de Dato', en 2000. Il a reçu également une décoration de Sa Majesté le sultan de Selangor Darjah Dato' Setia Sultan Sharafuddin Idris Shah, qui confère le titre de Dato' Setia, en décembre 2005.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du vérificateur général de la Malaisie :

Fax : ++60 (3) 88 88 97 01,
88 88 30 84

Courriel : jbaudit@verification.gov.my,
ag@verification.gov.my

Site Web : www.verification.gov.my

Malte

Rapports annuels du Bureau de vérification national

Le Vérificateur général de Malte a soumis son rapport de contrôle annuel au Président de la Chambre des représentants avant la fin de l'exercice 2005. Le rapport porte sur des contrôles réalisés au cours du deuxième semestre de 2005 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 et sur des contrôles réalisés au cours du premier semestre de 2005, dont les résultats ont été publiés dans le rapport semestriel déposé à la Chambre en juillet 2005. L'opinion de vérification du rapport de contrôle annuel porte aussi sur le rapport de contrôle semestriel.

Le rapport signale des aspects préoccupants au sujet du rapport financier du gouvernement pour 2004, dans les domaines de la dette publique, des investissements, des écarts entre les revenus ordinaires et les dépenses. Il porte également sur des questions pangouvernementales, comme les créances du gouvernement et des questions qui touchent des ministères en particulier. Il signale également des lacunes des administrations locales attribuables au non-respect des règles et des règlements applicables et le non-respect, par certaines organisations gouvernementales décentralisées, des normes internationales d'information financière.

En janvier 2006, le Vérificateur général a présenté son rapport annuel sur les travaux et les activités du Bureau de vérification national pour 2005 au Président de la Chambre des représentants. En plus de décrire

le contexte juridique du Bureau, le rapport présente l'organisation et les divers types de contrôle qu'il effectue — états financiers et conformité, gestion et contrôles judiciaires et spéciaux. Ce dernier type de contrôle est effectué au nom du Comité des comptes publics de la Chambre des représentants.

Le rapport décrit les relations du Bureau avec la Chambre des représentants, par l'entremise du Comité des comptes publics et du Comité des comptes du Bureau de vérification national, qui examine les activités, le budget et les états financiers contrôlés du Bureau. Il traite également du code de déontologie et des lignes directrices du Bureau et présente un aperçu des changements apportés dans le domaine des technologies d'information et de communication du Bureau; de la mobilité, de la compétence et du recrutement du personnel, et des activités de formation locales et à l'étranger. Le rapport couvre également les relations bilatérales et multilatérales entre le Bureau et les ISC et d'autres organismes au cours de l'exercice et présente les changements survenus au cours de l'exercice, les changements prévus et les défis que le Bureau doit relever.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau :

Fax : ++356 21 22 07 08

Courriel : joseph.g.galea@gov.mt

Site Web : www.nao.gov.mt

Nicaragua

Nomination de nouveaux cadres et de membres du Conseil supérieur

Le 7 février 2006, le Conseil supérieur du contrôleur général du Nicaragua a élu à l'unanimité M. Guillermo Argüello Poessy comme Président et M. Luis Ángel Montenegro comme Vice-président. M. José Pasos Marciacq, M. Fulvio Palma Mora et M. Lino Hernández Trigueros ont également été élus membres du Conseil. Ils

sont nommés pour la période du 16 février 2006 au 16 février 2007.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau général de contrôle :

Fax : ++(505) 265-2075
 Courriel : dri@cgr.gob.ni
 Site Web : www.cgr.gob.ni

Porto Rico

Réalizations du Bureau du contrôleur

Le Contrôleur de Porto Rico a, en vertu de la Constitution, le devoir de surveiller tous les revenus, les comptes et les débours du Commonwealth de Porto Rico et de veiller à ce que toutes les opérations qui touchent les fonds et les biens publics soient réalisées conformément aux lois et règlements applicables. Cette responsabilité de surveillance comprend les trois organes du gouvernement — l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Le 2 octobre 1997, le contrôleur, M. Manuel Díaz Saldaña, a été nommé pour une période de dix ans par le gouverneur, sur avis et adhésion de la

majorité des membres du Sénat et de la Chambre des représentants, comme l'exige la Constitution.

Le Bureau a adopté une philosophie de gestion qui prône la qualité intégrale, et fonctionne selon un plan stratégique qui, grâce au dévouement et à l'engagement envers l'excellence de son personnel, a permis d'atteindre des objectifs importants. Le Bureau se réjouit des réalisations suivantes :

- l'augmentation constante du nombre de rapports de contrôle publiés au cours des dernières années, qui a atteint 2 002 au cours de l'exercice 2004–2005;
- la mise en œuvre du système Team Mate, un programme électronique conçu pour réduire les dossiers de contrôle papier;
- l'établissement de la ligne téléphonique fraude-alerte OCPR.HOT-LINE pour recevoir les plaintes internes sur la mauvaise conduite, les actes illégaux ou les contraventions possibles aux normes et aux règlements internes, et la conduite des enquêtes nécessaires;

- la diffusion de directives sur l'utilisation adéquate des fonds et des biens publics conformément aux lois à 1 448 représentants élus et à 2 606 cadres et employés du gouvernement;
- l'amélioration de 159 des 230 processus administratifs (69 p. 100);
- la délivrance en mains propres de tous les rapports de contrôle au Gouverneur, aux Présidents du Sénat et de la Chambre des représentants, et au dirigeant de l'entité contrôlée à la date de publication et leur affichage sur la page Web du Bureau.

Le Bureau du contrôleur s'est engagé à contribuer à améliorer l'administration publique en exerçant une surveillance efficiente et efficace. Pour atteindre cet objectif, le Bureau compte sur la coopération de tous les fonctionnaires et des citoyens en général.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau du contrôleur :

Fax : ++(787) 751-6768
 Courriel : ocpr@ocpr.gov.pr
 Site Web : www.ocpr.gov.pr



Les cinq nouveaux membres de la Cour des comptes européenne après la cérémonie d'assermentation (de gauche à droite) : M. Karel Pinxten, M. Lars Heikensten, le président M. Hubert Weber, M. Olavi Ala-Nissilä, M. Massimo Vari et M. Juan Ramallo Massanet

Union européenne

Nouveaux membres de la Cour des comptes européenne

Après consultation du Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne a nommé, le 23 janvier 2006, cinq nouveaux membres de la Cour des comptes européenne pour une durée de six ans à partir du 1^{er} mars 2006 : M. Karel Pinxten (Belgique), M. Juan Ramallo Massanet (Espagne), M. Massimo Vari (Italie), M. Olavi Ala-Nissilä (Finlande) et M. Lars Heikensten (Suède). Ils remplacent M. Reynders, M. Fabra Vallés, M. Clemente, M. Salmi et M. Tobisson, respectivement. Les nouveaux membres de la Cour ont prêté officiellement serment devant la Cour de Justice des Communautés



Les dirigeants des ISC de l'Union européenne après la réunion du Comité de contact en décembre 2005

européennes, le vendredi 17 mars 2006.

En outre, les mandats des membres actuels de la Cour ont été renouvelés par le Conseil jusqu'en février 2012 : M^{me} Máire Geoghegan-Quinn (Irlande), M. Vítor Manuel da Silva Caldeira (Portugal) et M. Morten Louis Levysohn (Danemark). Le nouvel organigramme de la Cour est disponible à l'adresse : www.eca.eu.int/eca/organisation/eca_organisation_organigramme_fr.htm.

Réunion du Comité de contact des présidents des ISC de l'Union européenne

Les présidents des ISC de l'Union européenne ont tenu la réunion de 2005 de leur Comité de liaison les 5 et 6 décembre à Stockholm. M^{me} Eva Lindström, Contrôleur général de la Suède, présidait la réunion. Le débat sur l'amélioration de la gestion et du contrôle des fonds de l'UE était l'un des principaux points à l'ordre du jour. En juin 2005, la Commission européenne a publié sa Feuille de route vers un cadre de contrôle intégré. Au cours de la réunion de décembre, les participants ont discuté du rôle des ISC des États membres quant à l'amélioration de l'obligation redditionnelle à l'égard des fonds communautaires et du rôle des ISC indépendantes de l'UE. M. Terry Wynn,

député du Parlement européen et rapporteur de la résolution donnant décharge pour le budget de 2003, était le conférencier invité, et l'ex-président de la CCE, M. Jan O. Karlsson, a dirigé le débat.

Les participants ont discuté ensuite des progrès réalisés pour donner suite à la décision prise l'an dernier de chercher des moyens d'améliorer et de faciliter le travail du Comité de contact. Certaines questions relatives à la gouvernance ont été prises en considération. Les participants ont également étudié les résultats des travaux de groupes de travail, et le travail dans le contexte de l'élargissement des membres a été présenté.

Centre de soutien administratif du Comité de contact

À sa réunion de 2005, le Comité de contact a discuté de questions relatives à la gouvernance et notamment de la création d'un centre de soutien administratif. Le président de la CCE, M. Hubert Weber, a accepté d'accueillir le centre, qui permettra d'assurer un soutien administratif au Comité de contact, à son président par intérim et aux agents de contact pour faciliter leurs activités. Ce soutien comprendra la collecte et la distribution des matériels de réunion, la traduction des documents à l'appui pour assurer

le bon fonctionnement des réunions (p. ex. les convocations aux réunions, les ordres du jour et les comptes rendus), et une aide à la rédaction des comptes rendus des réunions.

La CCE sera également responsable du site Web qu'il est proposé de créer pour le Comité de contact, tout en servant de source d'information sur les activités passées, présentes et futures du Comité et l'archivage des matériels des réunions antérieures.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec la CCE :

Fax : ++(352) 4398 46430

Courriel : auraud@eca.eu.int

Site Web : www.eca.eu.int

Uruguay

Intégration de l'École du contrôle du secteur public à la Cour des comptes

Une loi adoptée récemment par le Parlement de l'Uruguay a intégré l'École du contrôle du secteur public, établie en 2001, à la Cour des comptes. Jusqu'à tout récemment, l'école était autonome sur le plan technique. Elle était gérée par un conseil d'établissement dirigé par un représentant de la Cour; le conseil était composé de représentants de l'université publique nationale, des universités privées, du Bureau de la planification et du budget, et du Bureau de contrôle interne national.

En vertu de la nouvelle loi, l'École du contrôle du secteur public est maintenant officiellement un organe intégré à la Cour. Elle a pour mission de renforcer les capacités des fonctionnaires et de contribuer à l'amélioration et à la transparence de la gestion du gouvernement du pays.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec la Cour des comptes :

Fax : ++598 (2) 916 75 07
Courriel : asint@tcr.gub.uy
Site Web : www.tcr.gub.uy

Vietnam

Adoption d'une Loi sur le contrôle d'État

La Loi sur le contrôle d'État, qui a été ratifiée par l'Assemblée nationale du Vietnam le 14 juin 2005, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. C'est la première loi du genre au Vietnam.

En vertu de la loi, le Bureau du contrôle d'État du Vietnam sera une agence spécialisée qui contrôlera les finances de l'État. Il sera établi par l'Assemblée nationale, jouira d'une indépendance et respectera les lois.

Le Bureau est habilité à exécuter des contrôles des comptes, de la conformité et de gestion de tous les organismes ou institutions qui gèrent ou utilisent le budget, des fonds et des biens de l'État.

Le contrôleur général sera élu pour un mandat de sept ans par l'Assemblée nationale, avec le consentement du premier ministre. Son mandat pourra être reconduit une seule fois.

Les rapports de contrôle annuel du Bureau seront adressés tant à l'Assemblée nationale qu'au gouvernement et seront rendus publics. L'Assemblée nationale déterminera le budget annuel et l'effectif global du Bureau sur la proposition du contrôleur général.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Bureau de contrôle du Vietnam :

Fax : ++84-4-556517
Courriel : vietnamsai@hn.vnn.vn;
kiemtoannn.gov.vn

M.B.A. spécialisé en audit du secteur public

Josef Moser, Président de la Cour des comptes de l'Autriche et Secrétaire général de l'INTOSAI

Tâches et défis

La Cour des comptes de l'Autriche possède une longue tradition. Comme plusieurs autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) européennes, elle remonte au XVIII^e siècle. Son fondement juridique actuel a été établi par la Constitution adoptée en 1929, après que l'Autriche soit devenue une république. Depuis, le pouvoir d'audit de la Cour a été étendu plusieurs fois, si bien qu'elle jouit maintenant d'un vaste mandat d'audit.

La Cour effectue des audits des institutions publiques, des sociétés dans lesquelles le gouvernement possède une participation d'au moins 50 p. 100, des établissements de sécurité sociale, des ordres professionnels créés par la loi et des fonds publics. Les dirigeants suivent les recommandations de la Cour afin que les fonds publics soient utilisés de façon optimale, bien ciblée et économique, suivant son autorité stratégique.

Le domaine des finances publiques est en pleine évolution, comme en témoignent les changements apportés aux processus d'exécution des tâches, aux processus décisionnels et redditionnels, aux voies de communication et aux formes d'organisation. En plus de veiller au respect des principes de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités, et des règles de reddition régulière et appropriée de comptes, les auditeurs du secteur public doivent aujourd'hui assumer le rôle de conseillers, faciliter l'innovation et encourager le réseautage afin d'améliorer la compétitivité des entités auditées.

Ces changements ont un effet non seulement sur l'Autriche mais aussi sur les autres pays du monde. La mondialisation rend nécessaire le développement soutenu des administrations nationales. Bien que les ISC aient généralement une bonne réputation et qu'elles soient dotées d'un personnel compétent et bien formé, l'évolution de l'administration publique, du monde des affaires et de l'industrie pose un défi pour la qualité des méthodes d'audit et des constatations des audits, et pour le savoir-faire et le rendement des auditeurs. Les ressources étant limitées, il est important d'accroître la productivité et l'efficacité de l'administration publique afin d'améliorer la qualité des services publics.

Initiative de formation : lancement d'un programme de M.B.A. spécialisé

La formation des employés est de première importance dans ce milieu en pleine évolution. Il faut former le personnel à toutes les étapes de travail à la Cour, depuis l'intégration de nouveaux employés au perfectionnement personnel et professionnel. Il est primordial que les connaissances des ISC soient au moins aussi étendues que celles des entités auditées. Pour rester à la fine pointe de l'information, les auditeurs doivent donc se tenir au courant et constamment assimiler de nouvelles connaissances. Il y a une pression constante pour accroître l'efficacité et améliorer la qualité afin de

N.D.R.L.

Cet article décrit le programme d'études supérieures destiné aux auditeurs du secteur public récemment mis sur pied par la Cour des comptes de l'Autriche et la Vienna University of Economics and Business Administration.

satisfaire aux normes internationales. De plus, nous devrions chercher à établir des liens entre les dernières connaissances scientifiques et professionnelles et l'expérience pratique de l'audit.

Dans cette optique, la Cour et l'Executive Academy of the Vienna University of Economics and Business Administration ont décidé ensemble de mettre sur pied un programme d'études supérieures en audit du secteur public (voir le tableau 1). Le premier cours a commencé en mars 2006.

Tableau 1: Programme de formation intégrée pour les institutions d'audit du secteur public

Institutions de contrôle		Programme commun de formation d'audit du secteur public
Bureaux nationaux de contrôle	UE	
	États membres de l'UE	
	Provinces	
Institutions de contrôle municipales		
Ministères fédéraux		

Source : Executive Academy, Vienna University of Economics and Business Administration

Les objectifs du nouveau programme d'études supérieures

Le programme vise à :

- dispenser aux auditeurs de la Cour la meilleure formation possible au niveau du cycle d'études supérieures, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances pratiques et les compétences nécessaires et d'apprendre les dernières méthodes d'audit;
- permettre à l'université de mieux connaître le travail pratique d'audit et de mener des études scientifiques et méthodologiques axées sur la pratique;
- fournir aux auditeurs d'autres institutions de contrôle (nationales, régionales et locales de l'Autriche et de l'étranger) une formation scientifique et pratique adaptée au niveau universitaire;
- permettre aux étudiants intéressés d'effectuer des analyses approfondies des enjeux liés à l'audit du secteur public et d'acquérir les compétences et l'expertise nécessaires pour trouver un emploi dans ce domaine;
- encourager les institutions de contrôle de l'extérieur de l'Autriche à offrir une formation semblable à leur personnel pour les préparer à effectuer des audits

transfrontaliers (p. ex. dans les domaines de l'environnement, des finances et de l'infrastructure);

- établir un forum qui traite des lignes directrices et des normes internationales — comme les normes en matière d'audit de l'INTOSAI, de l'Union européenne et de la Fédération internationale des comptables — d'une manière scientifique et axée sur la pratique.

Programme d'études

Comme le montre le tableau 2, le programme de quatre trimestres comporte : (1) des modules généraux, englobant l'ensemble de connaissances dites générales, donnés aux premier et quatrième trimestres, durant lesquels les étudiants acquerront des connaissances approfondies en gestion, et (2) des modules spécialisés, donnés aux deuxième et troisième trimestres, qui comprendront des cours en audit du secteur public et un stage à la Cour. Les candidats devront rédiger un mémoire et, une fois

Tableau 2 : Structure des cours

Ensemble des connaissances générales (ECG) 1^{er} trimestre	Gestion I	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des personnes et des organisations ▪ Analyse des données et la prise de décisions ▪ Gestion des opérations ▪ Comptabilité ▪ Gestion financière ▪ Gestion du marketing
Modules spécialisés 2^e & 3^e trimestres	La gestion financière et la comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptabilité interne ▪ Initiation à l'analyse des investissements ▪ Rapports financiers externes ▪ Audit de fin d'exercice ▪ Conformité/audit des systèmes informatiques
	Économie du secteur public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Économie du secteur public/Politique budgétaire ▪ Études de cas I ▪ Économie de l'infrastructure ▪ Évaluation économique ▪ Études de cas II
	Droit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit fiscal ▪ Droit public ▪ Droit civil
	Procédés d'audit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit budgétaire ▪ Normes de qualité pour l'audit ▪ Plan d'audit ▪ Évaluation des faits ▪ Rapport ▪ Normes internationales d'Audit ▪ Coopération entre les institutions de contrôle ▪ Procédés d'audit
ECG avancé 4^e trimestre	Gestion II & mémoire de maîtrise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Économie d'entreprise ▪ Analyse de la concurrence et stratégie ▪ Leadership et éthique

leurs études achevées, recevront un diplôme de maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de la Vienna University of Economics and Business Administration. Les cours seront donnés en allemand, du moins pour l'instant.

Conditions d'admission

Le programme de M.B.A. est destiné non seulement aux auditeurs de la Cour mais aussi aux participants de l'extérieur. Les candidats doivent avoir un diplôme universitaire ou plusieurs années d'expérience en audit. La diversité des parcours professionnels et des expériences des étudiants de différentes institutions de contrôle internationales, nationales et régionales, et la présence d'étudiants du cycle supérieur, auront un effet enrichissant et positif sur le programme.

Vocation internationale

En sa qualité d'hôte du Secrétariat général de l'INTOSAI, la Cour est consciente de la progression de l'expertise professionnelle dans le domaine de l'audit du secteur public au fil des ans. L'INTOSAI, en tant qu'organisation professionnelle des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques et reconnue sur la scène internationale comme chef de file dans le domaine, a publié plusieurs lignes directrices portant sur la gestion financière et sur des domaines précis de l'audit.

Le programme de M.B.A. favorisera l'échange de points de vue sur les enjeux importants de l'audit, la saine gestion financière et la reddition de comptes dans le secteur public. Les étudiants et les professeurs auront l'occasion de discuter des questions relatives à la profession et de se tenir au courant des progrès dans le domaine. Aussi, le programme d'études présentera des analyses comparatives des normes et des lignes directrices d'audit et de comptabilité de différents organismes internationaux, dont l'Union européenne, la Fédération internationale des comptables, l'Institut des auditeurs internes et l'INTOSAI. Les normes de ces organismes seront alors intégrées au milieu universitaire. Elles seront mieux connues et reconnues, et ainsi, les avantages de lier les travaux pratiques et universitaires seront être évidents pour tous.

Pour obtenir d'autres renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat général de l'INTOSAI :

Fax : ++43-1-712-9425
Courriel : intosai@rechnungshof.gv.at
Site Web : www.intosai.org

Le contrôle des finances publiques et la société civile : l'expérience coréenne

Ho-Bum Pyun, Commissaire, Commission de contrôle et d'inspection de Corée

Grâce à la démocratisation, les citoyens s'intéressent de plus en plus aux affaires publiques et ils réclament activement plus de droits à titre de contribuables. Les citoyens ont formulé ces demandes par le truchement de divers groupes de la société civile.¹ Les groupes de citoyens exercent une grande influence sur les sociétés et les gouvernements du monde entier. Ils ne font pas que surveiller les diverses activités du gouvernement, ils participent également aux processus décisionnels. Les gouvernements ne peuvent donc plus simplement disposer unilatéralement, sans tenir compte des souhaits des citoyens. Ils doivent inévitablement axer les services publics sur les besoins des consommateurs et les adapter aux besoins des citoyens qui sont exprimés par la société civile.

Rapports entre les contrôleurs et la société civile

Les contrôleurs ont pour mission, notamment, d'examiner avec soin et de surveiller les activités du gouvernement d'un point de vue objectif. La société civile peut également critiquer et surveiller les actions du gouvernement et participer directement à diverses activités menées par les pouvoirs publics en vue de favoriser les objectifs établis par les citoyens. C'est donc dire que les actions de la société civile et des institutions de contrôle sont imbriquées et analogues.

La société civile et les institutions de contrôle peuvent mettre en commun et utiliser les résultats obtenus par les uns et les autres. Par exemple, la société civile peut se servir des rapports des ISC pour critiquer le gouvernement ou les utiliser pour surveiller les activités des pouvoirs publics. Par ailleurs, une ISC peut quant à elle faire appel aux informations et aux données recueillies par des groupes de citoyens qui effectuaient un suivi des actions menées par le gouvernement. Par conséquent, l'ISC pourrait considérer que la société civile joue un rôle de collaboration complémentaire.

Cependant, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre les ISC et la société civile lorsque, par exemple, des groupes de citoyens demandent l'exécution d'un contrôle complètement transparent sur des questions concernant la sécurité nationale et la publication de l'ensemble des résultats, en affirmant que des fonds publics considérables sont consacrés à ce secteur. Donner suite à ce genre de demandes augmenterait de beaucoup la possibilité que des stratégies secrètes de défense nationale soient divulguées.

De plus, étant donné que les contrôles effectués par les ISC font partie des activités publiques qui sont critiquées et surveillées par les groupes de citoyens, les rapports entre ces deux acteurs pourraient bien changer et devenir conflictuels. La société civile s'attend à ce que l'ISC s'acquitte de ses responsabilités avec une transparence plus grande que d'autres institutions, car il s'agit d'un organisme de surveillance. Or,

¹La société civile regroupe toutes les organisations sans but lucratif et privées. Il peut donc s'agir d'universités, d'organisations non gouvernementales, de groupes écologistes, d'associations représentant les peuples indigènes, d'organismes locaux et de syndicats.

à l'instar d'autres organismes publics, une ISC peut adopter une attitude passive ou défensive ou tenter de se justifier.

La société civile s'attend parfois à ce que les ISC contrôlent des secteurs qui ont de grandes répercussions sur les citoyens. Étant donné que les citoyens s'intéressent de plus en plus aux activités gouvernementales, les pays du monde entier peuvent généralement témoigner du fait que les citoyens veulent non seulement des contrôles de conformité, mais également des contrôles de gestion pour déterminer si les programmes et les projets du gouvernement sont exécutés dans un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacités. C'est pourquoi l'étendue des contrôles a été élargie pour intégrer l'examen et l'évaluation des résultats obtenus dans le cadre des programmes et des projets du gouvernement.

De plus, les groupes de citoyens peuvent également espérer que des experts de la société civile spécialisés dans un large éventail de secteurs puissent participer directement ou indirectement aux contrôles des ISC. Il faut cependant savoir que la participation directe de la société civile aux contrôles pourrait menacer l'indépendance des ISC. Il faut donc examiner cette question avec toute la prudence requise. Les ISC doivent préserver leur indépendance et leur neutralité par rapport aux entités vérifiées et rester à l'abri de toute influence externe.

La participation indirecte — par exemple, la participation d'experts de la société civile, à titre de conseillers, lors de la planification d'un contrôle — est hautement recommandée, car elle permet d'augmenter le niveau de compétences des ISC, qui autrement serait insuffisant. Elle permet également aux citoyens de faire connaître leurs souhaits et leurs plaintes, qui sont mal compris par l'institution de contrôle.

Partenariat entre la Commission de contrôle et d'inspection et la société civile

Les rapports établis entre la Commission de contrôle et d'inspection de Corée et la société civile pourraient inspirer utilement d'autres ISC. Les paragraphes qui suivent illustrent les différentes mesures qui ont été prises par la Commission pour répondre aux attentes et aux besoins des citoyens, notamment l'instauration de divers mécanismes visant à favoriser la prise en compte des opinions et commentaires des citoyens lors des activités de contrôle.

Le Comité consultatif sur les politiques et les groupes consultatifs

La Commission s'est dotée d'un comité consultatif sur les politiques. Il s'agit d'un organe consultatif qui formule des conseils à l'intention du président. Le comité regroupe des experts de tous les horizons qui oeuvrent encore activement au sein de la société civile. Il formule des avis sur l'orientation des contrôles effectués par la Commission ou sur des politiques qui ne concernent pas les contrôles; et communique les préoccupations et les suggestions des parties externes. Les idées exprimées par ce comité sont uniquement des propositions et n'ont aucune force contraignante. Outre ce comité, chacune des directions de contrôle de la Commission possède son propre groupe consultatif. Ces groupes sont principalement composés de professeurs ou de représentants d'établissement de recherche de renom qui mettent leurs savoirs professionnels au service des contrôles effectués par la Commission.

Système d'annonce au préalable des contrôles

Pour encourager les citoyens à coopérer et à participer, la Commission instaure un système d'annonce au préalable des contrôles qui permet de faire connaître aux citoyens, à l'avance, l'étendue et le calendrier des contrôles prévus qui pourraient les intéresser. Grâce à ce système, la Commission peut recevoir les plaintes déposées par les citoyens ou des renseignements sur des pratiques douteuses au sein d'organes exécutifs du gouvernement et les intégrer à ses contrôles. La Commission reçoit la grande majorité de ces renseignements par l'Internet, qui est largement utilisé en Corée.

Système de requêtes des citoyens pour effectuer des contrôles

Dans le but de favoriser l'exécution de contrôles efficaces, en temps opportun, et d'accroître la confiance des citoyens dans l'institution nationale de contrôle des finances publiques, la Commission a instauré un système de requêtes des citoyens pour effectuer des contrôles en juillet 2001, conformément aux dispositions prévues dans la Loi anticorruption. Les citoyens peuvent désormais solliciter un contrôle visant un organisme public en alléguant que des infractions ou des actes de corruption menacent grandement l'intérêt public. (Les secrets d'État, la sécurité nationale, les enquêtes criminelles, les procès, l'administration des peines, les relations juridiques privées et les secteurs qui font déjà l'objet d'un contrôle ne sont pas visés par le système.) Un comité d'examen des requêtes des citoyens, mis sur pied au sein de la Commission, détermine l'admissibilité des requêtes. La Commission effectue un contrôle pour les requêtes qui sont approuvées et communique aux demandeurs les résultats des travaux.

Le système a acquis une grande notoriété au sein du public et le nombre de requêtes ne cesse d'augmenter. Pour mieux répondre à la demande, la Commission a modifié la composition du comité d'examen, qui comptait sept membres. Il regroupe désormais quatre représentants officiels de la Commission et trois experts externes. De plus, la présidence est assurée par un expert externe.

Le système de pétitions des citoyens et le système de contrôleur pour les citoyens

Pour donner suite aux pétitions présentées par des citoyens contre des organismes publics, la commission a établi la fonction de Réception des pétitions des citoyens. Les pétitions peuvent être envoyées à la Commission par la poste, par télécopieur, par courrier électronique ou par téléphone. La Commission a instauré un service téléphonique gratuit, qui fonctionne 24 heures sur 24, pour recevoir les allégations de fraude, les plaintes ou les pétitions. Environ 7 500 rapports ont été présentés en 2004 grâce au service d'assistance téléphonique « 188 ».

Certains pouvoirs publics locaux ont instauré un système de contrôleur pour les citoyens qui permet de donner suite aux plaintes formulées par les citoyens. Un contrôleur des citoyens, qui n'est pas un fonctionnaire, est nommé pour occuper ce poste pendant une période donnée afin d'examiner les pétitions. Ce contrôleur effectue des contrôles, au besoin, puis fait connaître les résultats de ces travaux aux citoyens concernés.

Communication de l'intégralité des rapports de contrôle

Par le passé, les rapports n'étaient pas entièrement communiqués au public; on ne publiait qu'un sommaire des rapports. Cependant, un certain nombre de citoyens, de groupes de la société civile et de politiques ont réclamé la publication des rapports en entier. Par conséquent, la Commission a décidé de publier les rapports de contrôle dans leur intégralité. Les seules exceptions concernent les rapports qui contiennent des secrets d'État et des informations qui pourraient, si elles étaient rendues publiques, menacer gravement la sécurité nationale et la sûreté publique.

Surveillance de la Commission

La Commission a mis en place un système de contrôle interne rigoureux. L'inspecteur général de la Commission chargé des contrôles internes est autorisé à surveiller le comportement des contrôleurs de la Commission afin de relever des manquements au code de déontologie. L'inspecteur général examine également la vie privée des contrôleurs pour déterminer si leurs actions peuvent susciter des critiques de la part des citoyens. Néanmoins, les groupes de citoyens continuent d'affirmer que les mécanismes de surveillance mis en place par la Commission sont inadéquats et qu'il est nécessaire de renforcer la transparence des contrôles internes. La Commission prévoit institutionnaliser le processus de nomination de l'inspecteur général et des contrôleurs principaux internes (inspecteurs généraux) au sein des organismes publics qui seront sélectionnés dans un bassin de citoyens qualifiés du secteur privé.

Conclusion

En surveillant étroitement et en critiquant les activités du gouvernement, et en y participant, les citoyens et les groupes sociaux contribuent à sensibiliser les organismes publics et les fonctionnaires à la nécessité de mettre en œuvre des politiques qui répondent aux préoccupations des citoyens et à tenir dûment compte de leurs droits. Les citoyens et les groupes sociaux devraient donc être considérés comme une force qui favorise la collaboration entre les pouvoirs publics et la société civile, plutôt qu'un obstacle qui limite et remet en cause l'autorité publique. En surveillant les activités menées par les ISC et en y participant, les citoyens pourraient, à terme, renforcer les contrôles et empêcher l'exercice abusif des pouvoirs de contrôle.

On peut dire que les rapports établis entre la société civile et la Commission de contrôle et d'inspection de Corée pourraient bien illustrer les rapports qui devraient exister entre une ISC et la société civile. La Commission s'est employée à instaurer divers mécanismes qui visent à répondre aux attentes et aux besoins des citoyens et à tenir compte de leurs opinions dans le cadre des travaux de contrôle. Cependant, la participation et la surveillance des citoyens, dans le secteur des contrôles, ne devraient pas mettre en péril l'indépendance d'une ISC, qui constitue une de ses valeurs fondamentales.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec l'auteur :
koreasai@koreasai.go.kr

Profil : Bureau du contrôleur général de la République bolivarienne du Venezuela

Clodosbaldo Russián, Contrôleur général de la République bolivarienne du Venezuela

En plus des trois pouvoirs traditionnels (exécutif, législatif et judiciaire), la Constitution vénézuélienne a créé gouvernement deux nouveaux pouvoirs — le pouvoir électoral et le pouvoir citoyen. Ce dernier comprend le Défenseur des citoyens, le Bureau du procureur général et le Bureau du contrôleur général de la République (CGR), et est exercé par l'intermédiaire du Conseil de l'éthique de la République.

Historique

Le Bureau du contrôleur général de la Nation a été créé en 1938 en vertu de la Loi sur le trésor national. Lors de la réforme constitutionnelle de 1947, il a été reconnu par la constitution et, dans la Constitution de 1961, son nom a été changé pour celui de Bureau du contrôleur général de la République. En 1975, la première loi organique liée au Bureau du CGR a été adoptée; elle a été modifiée en 1984, en 1995 et en 2001; la dernière modification découle de l'adoption de la Constitution de 2000. Une nouvelle loi organique régissant le Bureau du CGR et le Système de contrôle financier national a été promulguée le 1^{er} janvier 2002. Elle régit les fonctions du Bureau du CGR et du Système de contrôle financier national et la participation du public à la fonction de contrôle.

Le Bureau du CGR a acquis plus d'autonomie au fil des années, mais il n'a obtenu son indépendance et la pleine reconnaissance de ses pouvoirs de contrôle qu'après la réforme constitutionnelle de 2000.

Indépendance et autorité légale

Le Bureau du CGR ne relève d'aucune autre entité publique et il jouit d'une autonomie opérationnelle, administrative et organisationnelle. Le Contrôleur général de la République, nommé pour un mandat de sept ans, gère le Bureau du CGR et en est responsable.

Pour être nommé Contrôleur général, il faut satisfaire aux conditions suivantes : être citoyen vénézuélien de naissance et ne pas être citoyen d'un autre pays; être âgé d'au moins 30 ans; être laïc; posséder un diplôme universitaire et au moins 15 ans d'expérience en droit, en économie, en comptabilité publique, en administration ou en finances; compter au moins 10 ans d'expérience en gestion au sein d'institutions de contrôle du secteur public.

La Constitution de la République bolivarienne du Venezuela confère au Bureau du CGR le pouvoir légal

- de contrôler, surveiller et vérifier les activités liées aux revenus, aux dépenses et aux biens publics sans empiéter sur les pouvoirs des États et des municipalités, conformément à la loi;
- de contrôler la dette publique, sans empiéter sur les pouvoirs des États et des municipalités, conformément à la loi;
- d'inspecter et de contrôler les organes du secteur public, les entités et les personnes morales dont il est responsable; d'exécuter des contrôles; d'ordonner la tenue d'enquêtes sur les irrégularités touchant les biens publics; de soulever des objections; d'appliquer des sanctions administratives, s'il y a lieu, conformément à la loi;
- de demander au Procureur général de la République d'intenter une action en justice appropriée en réponse aux infractions et aux crimes touchant les biens publics dont il a connaissance dans l'exécution de ses fonctions officielles;
- d'exercer un contrôle de gestion des organes et des entités du secteur public, et des personnes morales dont il est responsable et d'évaluer leur conformité (et les résultats) aux politiques publiques et aux décisions portant sur les revenus, les dépenses et les biens;
- d'exercer toute autre fonction conférée par la Constitution et par la loi.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Bureau du CGR surveille la légalité, l'exactitude et la véracité — ainsi que l'efficacité, l'économie, l'efficience, la qualité et l'incidence — des activités et des résultats de la gestion des institutions et des entités dont il est responsable. Ce faisant, le Bureau du CGR s'acquitte de différentes responsabilités de contrôle dont les évaluations, l'inspection de travaux de construction, l'examen des comptes, l'inspection des comptes, les enquêtes et les contrôles des opérations financières, la conformité et la gestion.

La loi organique du Bureau du CGR prévoit le développement du Système de contrôle financier national par la mise au point de mécanismes de contrôle et la création des conditions requises pour obtenir une participation soutenue des citoyens à la fonction de contrôle. Dans le cadre du Système de contrôle financier national, le Bureau du CGR est chargé des politiques; des règlements, des règles, des manuels et des instructions portant sur ses fonctions de contrôle; d'élaborer et de coordonner les contrôles externes et internes. En outre, la loi établit le Bureau du CGR comme institution responsable du fonctionnement du Système de contrôle financier national; définit les méthodes de contrôle interne; établit les pouvoirs d'enquête, détermine les responsabilités et impose des sanctions. De plus, la loi habilite toutes les institutions de contrôle à enquêter sur tout acte ou omission contraire aux lois ou aux règlements qui pourraient susciter des mesures de contrôle.

La loi prévoit le dépôt régulier de déclarations sous serment concernant des biens, le droit de défense et une procédure d'opposition. Elle définit 30 situations où les institutions de contrôle ont une responsabilité; autorise les institutions de contrôle à infliger des amendes et confère exclusivement au Contrôleur général le pouvoir 1) d'imposer des pénalités comprenant la suspension sans rémunération pour une durée maximale de 24 mois et 2) de renvoyer ou de destituer un titulaire de charge publique pour une durée maximale de 15 ans. Selon la loi, la procédure administrative pour l'établissement de la responsabilité doit être orale, publique et brève.

Structure organisationnelle

Le Bureau du CGR compte 982 employés (15 gestionnaires, 507 contrôleurs spécialisés, 375 employés administratifs et de soutien, et 85 autres employés). Sa structure organisationnelle est composée des bureaux du contrôleur et du sous-contrôleur et de directions générales pour les secteurs suivants : services techniques, services juridiques, contrôle financier des pouvoirs publics nationaux, contrôle financier de l'administration nationale décentralisée, contrôle financier des États et municipalités, et procédures spéciales.

Coopération internationale

Le Bureau du CGR est membre de l'INTOSAI et de l'OLACEFS depuis sa création et il accorde aux deux organisations son entière collaboration et son soutien. Il a été membre du Comité directeur de l'INTOSAI et de l'Organisation. Il est actuellement membre du Comité directeur, de la Commission des affaires financières et administratives et du Task force sur le contrôle d'institutions internationales. Il est aussi membre du Conseil d'administration de la *Revue*. Il a assuré la présidence de l'OLACEFS à deux occasions, a servi à plusieurs reprises comme membre du Comité directeur de l'OLACEFS et, enfin, comme sous-contrôleur. Il préside actuellement le Comité régional de formation et est membre du Comité spécial d'examen de la charte et du règlement de l'OLACEFS et du Comité spécial de l'environnement technique.

Pour renforcer les relations entre les institutions et favoriser l'échange des connaissances et de l'expérience, le Bureau du CGR a signé plusieurs ententes et conventions internationales avec des institutions sœurs d'autres pays.

Pour obtenir un complément d'information, prière de communiquer avec le Bureau du CGR :

Fax : +58-212-508-8604/571-8402

Courriel : dgt@cgr.gov.ve; dict@cgr.gov.ve

Site Web : <http://www.cgr.gov.ve>

Publications à signaler

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) vient de publier son rapport intitulé *The Internationalization of Financial Services—Issues and Lessons for Developing Countries*. L'internationalisation des services financiers compte beaucoup pour le renforcement et la libéralisation des systèmes financiers des pays en développement. L'idée que l'internationalisation favorise la mise en place de systèmes financiers plus stables et plus efficaces grâce à l'adoption des normes et des pratiques internationales recueille une très large adhésion. Cependant, les risques qu'elle pourrait comporter pour certains pays, surtout s'ils ne sont pas dotés de l'appareil réglementaire adéquat, suscitent des inquiétudes. On trouvera dans cette publication une analyse des divers facteurs influant sur les coûts et les avantages relatifs de l'internationalisation, ainsi qu'un aperçu de la diversité et de la portée des effets de l'internationalisation sur les systèmes financiers nationaux.

Pour obtenir un exemplaire de cette publication, adressez-vous à :

La Librairie de l'OMC
Fax : +41 22 739 57 92
Site Web : <http://onlinebookshop.wto.org/shop>.

Les entités et les organismes du secteur public sont exposés à un grand nombre de risques de fraude externe, notamment : 1) les entités qui demandent des subventions auxquelles elles n'ont pas droit, 2) les entreprises et les individus oeuvrant dans l'économie souterraine qui ne déclarent pas leurs activités et qui ne paient pas de taxes et d'impôts, 3) les organismes qui s'associent à des criminels afin de frauder le gouvernement et 4) les entités qui exploitent systématiquement les faiblesses des programmes gouvernementaux. La question du risque est abordée dans le nouveau rapport de la Fédération des Experts Comptables Européens *Good Practice in Tackling External Fraud*. Selon David

Delvin, président de la Fédération, il incombe aux organismes du secteur public d'établir des politiques de lutte contre la fraude pour démontrer que de telles activités sont inacceptables et qu'elles ne seront pas tolérées. Le rapport comporte trois parties principales : Compréhension et gestion des risques liés à la fraude externe, Prévention et dissuasion, Détection de la fraude, enquête et sanctions. Des études de cas sont fournies à titre d'exemple. Ce rapport peut être téléchargé à partir du site Web de la Fédération (www.fee.be).

Pour obtenir un exemplaire de ce rapport, adressez-vous à :

Secrétariat de la Fédération des Experts Comptables Européens:
Téléphone : ++32-2-285-40-85 ou
++32-498-112-941
Courriel : Sylvie_Romancide@fee.be.

Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se ressemblent en plusieurs points. Ils figurent parmi les pays les plus riches du monde, leurs économies sont axées sur le marché et leurs citoyens bénéficient de conditions de vie relativement bonnes. Toutefois, les gouvernements de ces pays mettent en œuvre différentes politiques économiques, sociales et environnementales. Ces similarités et ces différences rendent intéressante la comparaison des tendances à long terme des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux des pays de l'OCDE. Le *Panorama des statistiques de l'OCDE 2006* est maintenant offert aux lecteurs de la *Revue*. Il s'agit de la publication de statistiques horizontales de l'OCDE la plus complète qui vise à 1) fournir à une vaste gamme de lecteurs une source unique de données sur l'économie, la société et l'environnement par pays, 2) aider les lecteurs à évaluer la position et le rendement d'un pays particulier en examinant les tendances dans plusieurs domaines, 3) améliorer la visibilité de l'OCDE et 4) dégager les problèmes de mesure et souligner

les domaines dans lesquels la comparabilité des statistiques laisse encore à désirer. Le document comporte également des indicateurs sur les principaux pays non membres de l'OCDE : l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie. Étant donné le rôle grandissant de ces pays dans l'économie mondiale, ces indicateurs seront dorénavant intégrés aux éditions du *Panorama des statistiques*.

Pour obtenir un exemplaire de ce rapport, adressez-vous à :

L'OCDE
2, rue André Pascal,
F-75775 Paris Cedex 16, France

Téléphone : ++33 1.45.24.82.00
Fax : ++33 1.45.24.85.00
Site Web : www.oecd.fr.

Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier

Modification de la composition de la Sous-Commission

Depuis le dernier numéro de la *Revue*, certains changements de taille ont été apportés à la composition de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier. En 2005, plusieurs ISC et la Cour des comptes européenne (CCE) ont fait connaître au président de la Sous-commission leur désir de faire partie de celle-ci. Le président a jugé nécessaire d'attendre que la structure organisationnelle et le mandat de la nouvelle Commission des normes professionnelles soient définitifs avant de prendre des décisions à ce sujet. De plus, le président souhaitait limiter la Sous-commission à dix membres pour permettre des discussions dynamiques, des réunions efficaces et une activité soutenue entre les réunions. L'ISC de l'Autriche a décidé de céder sa place à la CCE, ce qui a permis d'élargir la représentation régionale et d'inviter une autre ISC à participer.

Travaux en cours des groupes de travail sur les ISA

Au moment où l'entente de coopération entre l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) et l'INTOSAI était signée, l'IAASB venait de réviser un certain nombre de normes internationales d'audit (ISA). La Sous-commission a décidé de créer un groupe de travail pour préparer des notes de pratique pour ces ISA (et pour les normes ne devant pas être révisées dans un avenir proche). Chaque groupe de travail s'est vu confier la tâche d'élaborer des notes de pratique pour deux à quatre ISA. Les deux premiers groupes de travail ont été créés en janvier 2006 et ont commencé leurs travaux en février 2006. Quatre autres groupes de travail seront constitués en 2006 pour préparer des notes de pratique sur onze autres ISA.

Lorsqu'il se réunira à Washington, D.C., en mai 2006, le comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles débattera du moment où les notes de pratique et les ISA correspondantes seront traduites.

Les premiers groupes de travail établiront des notes de pratique pour les ISA suivantes :

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NOTES DE PRATIQUE 1 : NORME INTERNATIONALE SUR LE CONTRÔLE QUALITÉ 1 ET ISA 220

Experts : M. Mike Suffield, Royaume-Uni; M. Robert Tjin Tsoe Jin, Pays-Bas

Experts de soutien : M. Roy Glass, Nouvelle-Zélande; M. Mohammad Heissat, Jordanie

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NOTES DE PRATIQUE 2 : ISA 300, ISA 315 ET ISA 330

Experts : M^{me} Marcia Buchanan, États-Unis; M^{me} Vijaya Moorthy, Inde

Experts de soutien : M. H. Ömer Köse, Turquie; M. Russel Frith, Écosse

Le calendrier de préparation des notes de pratique de ces ISA sera d'un maximum de 13 mois, y compris la période de l'exposé-sondage.

Exposés-sondages à commenter

La Sous-commission a produit récemment ses deux premières notes de pratique (sur les ISA 230 et 240) et a invité les membres de l'INTOSAI à les commenter avant le 31 mars 2006. Ces notes de pratique et les ISA sur lesquelles elles portent, ainsi que l'information sur la présentation des commentaires, se trouvent sur le site Web de la Sous-commission. Celle-ci invite tous les membres de l'INTOSAI, des autres commissions et toutes les autres parties à commenter ses projets de note et elle continuera d'afficher toutes les futures notes sur son site Web. La Sous-commission étudiera d'autres façons d'encourager les ISC à commenter les projets de notes de pratique.

Élargissement du Groupe de référence

En novembre 2005, tous les membres de l'INTOSAI ont été invités à nommer des experts au Groupe de référence de la Sous-commission. Comme suite à ces nominations, le Secrétariat du projet met à jour ses registres en fonction des réponses reçues de nombreuses ISC et continue de chercher des experts adéquats pour les groupes de travail sur les ISA et les notes de pratique.

En mars 2006, le Secrétariat du projet a envoyé une lettre aux ISC pour leur demander de confirmer si les experts déjà nommés continueraient de siéger aux groupes de travail ou encore si elles avaient nommé de nouveaux experts pour les remplacer. Le Secrétariat du projet encourage les ISC à nommer des candidats possédant d'excellentes compétences techniques ainsi que la maîtrise de l'anglais.

Travaux en cours des groupes de travail sur les ISA

Dans chaque numéro de la *Revue*, le Secrétariat du projet de la Sous-commission présente un bref aperçu des travaux en cours des groupes de travail sur les ISA. L'International Federation of Accountants (IFAC) présente, sur son site Web (www.ifac.org), de l'information à jour sur les groupes de travail sur les ISA, des exposés-sondages et des questions connexes.

Les travaux progressent relativement aux ISA suivantes, auxquelles participent les experts de l'INTOSAI :

ISA 230 — DOCUMENTATION

Expert : M^{me} Kelly Ånerud, Norvège

Experts de soutien : M^{me} Gail Vallieres, États-Unis; M. Inge Danielsson, Suède

ISA 701 (ISA 705 ET ISA 706) — MODIFICATIONS DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Expert : (Vacant)

Experts de soutien : M^{me} Marcia Buchanan, États-Unis; M^{me} Birgit Bach-Nielsen, Danemark

ISA 260 — COMMUNICATIONS AVEC LES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE

Expert : M^{me} Tove Myklebust, Norvège

Experts de soutien : M. Filip Cassel, Suède; M^{me} Gail Vallieres, États-Unis

ISA 800 (ISA 701 ET 800) — RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES MISSIONS D'AUDIT SPÉCIALES

Expert : M. Jonas Hällström, Suède

Experts de soutien : M. Demsash Betemariam, Éthiopie; M. Martin Dees, Pays-Bas; M. Robert Cox, Nouvelle-Zélande

ISA 550 — PARTIES LIÉES

Expert : M. John Thorpe, Royaume-Uni

Experts de soutien : M^{me} Zainun Taib, Malaisie; M. Uwe Schreiner, Allemagne

ISA 580 — DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Expert : M^{me} Vijaya Moorthy, Inde

Experts de soutien : M. Martin Garrido, Chili; M. Ennio Colasanti, Italie

ISA 620 — UTILISATION DU TRAVAIL D'UN SPÉCIALISTE

Expert : M. Claudio Branco, Brésil

Experts de soutien : M. András Morvay, Hongrie; M^{me} Monica Besetsa, Lesotho

ISA SUR LES FAIBLESSES SIGNIFICATIVES DU CONTRÔLE INTERNE (NUMÉRO NON ENCORE ATTRIBUÉ)

Expert : M. Mohammad F Bajhatt, Arabie saoudite

Experts de soutien : (Vacant); M. Filip Cassel, Suède

La Sous-commission est également chargée d'élaborer des notes de pratique pour chaque ISA afin de fournir des indications supplémentaires aux contrôleurs du secteur public. Les notes de pratique seront établies grâce à l'apport des experts du Groupe de référence.

Autres activités en cours

Le Secrétariat du projet examine les mandats de tous les experts et d'autres documents connexes pour garantir qu'ils sont cohérents et structurés de la même manière. Le protocole d'entente entre l'INTOSAI et l'IAASB sera révisé avant l'été pour prendre en compte de la nouvelle structure de l'INTOSAI. À la fin de février, la Sous-

commission a transmis à l'IAASB des commentaires sur les projets de normes ou de normes révisées ISA 240, ISA 300, ISA 315 et ISA 330. Ces commentaires seront affichés sur le site Web de la Sous-commission.

Réunions

La Sous-commission se réunit deux fois l'an et tient en outre deux conférences téléphoniques. Les conférences téléphoniques permettront au Secrétariat du projet d'informer les membres de la Sous-commission des activités en cours et des projets, tandis que les réunions en personne seront davantage axées sur la discussion, les mesures à prendre et l'approbation de divers documents.

En décembre 2005, la Sous-commission a tenu une conférence téléphonique et, du 14 au 23 mars 2006, elle a tenu une réunion en Namibie, dont le Bureau du contrôleur général de la Namibie était l'hôte. En septembre 2006, la Sous-commission se réunira à New York. Cette réunion sera parrainée par l'IAASB.

Financement

Le Secrétariat du projet cherche continuellement de nouvelles sources de financement. Comme nous l'avons annoncé dans le numéro de janvier 2006 de la *Revue*, l'IAASB a offert de payer les frais de voyage des experts de l'INTOSAI qui participent aux réunions de ses groupes de travail. Cette offre prenait effet le 1^{er} janvier 2006 et sera revue chaque année. Reconnaisant le rôle important que les experts de l'INTOSAI jouent dans l'élaboration des ISA, l'IAASB permet ainsi à un plus grand nombre d'ISC de nommer des experts pour participer aux réunions. Le Secrétariat du projet a fait parvenir à tous les membres de l'INTOSAI de l'information à ce sujet.

Site Web de la Sous-commission

Le nouveau site Web de la Sous-Commission (<http://psc.rigsrevisionen.dk/fas>) présente de l'information à jour sur les travaux sur les lignes directrices, les exposés-sondages sur les notes de pratique à commenter, l'ordre du jour des réunions, les comptes rendus des réunions approuvés, et bien d'autres renseignements.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Secrétariat du projet de la Sous-commission à Stockholm, en Suède :

Fax : ++46-8-5171 4111

Courriel : projectsecretariat@riksrevisionen.se

Sous-commission des normes de contrôle interne

En février 2006, un groupe de travail composé de délégués de la Sous-commission des normes de contrôle interne de la Commission des normes professionnelles s'est réuni à Bruxelles. Au cours de la réunion, le groupe de travail a délibéré au sujet de l'élargissement des *Lignes directrices sur les normes de contrôle interne à promouvoir dans le secteur public* qui ont été approuvées lors du XVIII^e INCOSAI. Le groupe de travail — qui était composé de membres des ISC du Bangladesh, de Belgique, des États-

Unis, de France, de Hongrie, de Lituanie, d'Oman, des Pays-Bas, de Roumanie, du Royaume-Uni et d'Ukraine— a travaillé en deux groupes.

L'ISC du Royaume-Uni (NAO) a coordonné les activités du groupe qui s'est penché sur l'élaboration plus poussée des lignes directrices, tandis que l'ISC des États-Unis (GAO) a coordonné les activités du groupe qui a délibéré sur leur élargissement. Pour faciliter le travail, les ISC des États-Unis et du Royaume-Uni avaient préparé et diffusé des documents de travail sur leurs mandats respectifs en janvier. Au cours de la première partie de la réunion, les deux groupes ont tenu des réunions séparées pour discuter de leurs propres questions. Lors d'une réunion ultérieure, les groupes ont présenté les résultats de leurs délibérations au groupe de travail plénier, qui a accepté un certain nombre de propositions qui ont été soumises à la Sous-commission au complet. Les propositions sont résumées ci-dessous.

S'agissant de l'élaboration des lignes directrices, le groupe de travail a proposé d'élaborer un supplément aux *Lignes directrices sur les normes de contrôle interne à promouvoir dans le secteur public* pour expliquer les relations entre les lignes directrices et le Cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) du Committee on Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Certains pays adoptent la gestion axée sur le risque selon le modèle de la GRE, et le groupe de travail a convenu qu'en présentant un aperçu des principales caractéristiques de la GRE ainsi que des liens avec les lignes directrices pertinentes, le supplément aiderait à la fois les responsables de la gestion dans le secteur public et les ISC à comprendre et à appliquer le cadre de GRE. Le NAO coordonnera les activités de préparation de ce supplément.

S'agissant de l'élargissement des lignes directrices sur les normes de contrôle interne, le groupe de travail estime qu'il est absolument essentiel d'élaborer des outils pour promouvoir la mise en œuvre de contrôles internes et leur audit. Dans cette optique, le groupe de travail a proposé qu'un groupe d'étude effectue une enquête auprès de tous les ISC sur les aspects suivants :

- l'état et le contexte des contrôles internes dans le secteur public de leur pays;
- les contrôles internes en place (les ISC devront soumettre un ou deux exemples d'outils disponibles dans leur pays et décrire les initiatives de mise en œuvre des lignes directrices);
- les outils de contrôle internes nécessaires.

Les réponses à l'enquête seront évaluées et utilisées par le groupe de travail pour élaborer une « trousse d'outils » de contrôle interne à l'intention des gestionnaires du secteur public et des ISC. Le GAO rédigera les questions de l'enquête et évaluera les réponses. Le groupe de travail a également proposé de modifier la brochure intitulée *Contrôle interne : Jeter les fondements de la responsabilisation publique* après avoir établi la trousse d'outils.

De plus, le groupe de travail a suggéré de mener une enquête auprès des membres de l'INTOSAI sur des questions relatives à la gouvernance, notamment 1) la

difficulté de faire rapport sur l'efficacité des contrôles internes; 2) la participation de membres indépendants au conseil; 3) les comités de vérification; et 4) le rôle du contrôle interne. Cette information servira à préparer un document décrivant les pratiques exemplaires. Entre-temps, la Sous-commission souhaite actualiser le site Web de l'INTOSAI en ajoutant des liens aux autres sites Web d'autres organisations professionnelles d'audit qui présentent des pratiques exemplaires.

Les deux enquêtes ci-dessus (outils de contrôle interne et gouvernance) seront intégrées en une enquête que l'ISC de Belgique enverra à tous les membres de l'INTOSAI.

Un calendrier a été établi pour les tâches décrites à la réunion. La Sous-commission vise à terminer le supplément aux lignes directrices, l'enquête combinée et une première évaluation des résultats de l'enquête avant sa prochaine réunion (dont le Sultanat d'Oman sera l'hôte en janvier 2007) et à parachever la trousse d'outils de contrôle interne avant le XIX^e INCOSAI à Mexico, en 2007. Si ces échéances sont respectées, le supplément et la trousse d'outils pourraient être approuvés au XIX^e INCOSAI. La Sous-commission compte terminer le document sur les pratiques exemplaires sur les cadres de gouvernance après le prochain INCOSAI.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Premier Président de la Cour des comptes de Belgique :

Fax : ++32 (2) 551 86 22

Courriel : InternalControl@ccrek.be

Sous-commission pour l'audit de performance

Le plan stratégique de l'INTOSAI, approuvé lors du XVIII^e INCOSAI, à Budapest, prévoyait la création de la Commission des normes professionnelles (CNP), qui comprend les anciennes commissions sur la comptabilité et les rapports, les normes de contrôle et les normes de contrôle interne. En septembre 2005, la CNP réunissait pour la première fois son comité de pilotage à Oslo. À cette occasion, le comité de pilotage a créé une Sous-commission pour l'audit de performance et a nommé la Cour des comptes du Brésil à sa présidence.

À sa réunion de novembre 2005, le Comité directeur de l'INTOSAI a approuvé le mandat de la CNP. Celle-ci comprend les sous-commissions des normes de contrôle de l'audit financier, pour l'audit de conformité, pour l'indépendance des ISC, des normes de contrôle interne, de comptabilité et rapports, et pour l'audit de performance.

La première tâche de la Sous-commission pour l'audit de performance consistera à diffuser les lignes directrices pour la mise en œuvre des normes de l'INTOSAI et à élaborer des normes et des lignes directrices sur l'audit de performance.

On en est actuellement à établir la composition de la Sous-commission pour l'audit de performance. Le ministre Adylson Motta (président de la Sous-commission et

Président de la Cour des comptes du Brésil) et M. Henrik Otbo (président de la Commission des normes professionnelles et Vérificateur général du Danemark) ont demandé aux présidents des groupes régionaux de l'INTOSAI de désigner une ISC pour représenter chaque région au sein de la Sous-commission. Ils ont également invité 11 autres ISC et la Cour des comptes européenne à en devenir membres.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le président de la Sous-commission :

Fax : ++55 (61) 3316 - 7522

Courriel : MIN-AM@tcu.gov.br, arint@tcu.gov.br

Task Force sur le contrôle d'institutions internationales

Le Task Force sur le contrôle d'institutions internationales de l'INTOSAI a été créé lors du XVIII^e INCOSAI à Budapest pour

- faciliter et coordonner le recensement des institutions internationales qui 1) devraient avoir des ISC comme auditeurs externes et qui devraient 2) se doter de mécanismes d'audit conformes aux pratiques exemplaires;
- coopérer avec les ISC intéressées par la promotion auprès des institutions et des autorités internationales pertinentes des principes approuvés lors du XVIII^e INCOSAI de manière à les inciter à modifier leurs mécanismes d'audit;
- promouvoir les ISC comme auditeurs externes et aider les ISC intéressées à se préparer à de telles missions.

Le Task force a donc fait parvenir à tous les groupes régionaux de l'INTOSAI une lettre devant être transmise à toutes les ISC au printemps de 2006. La lettre décrit les Principes régissant la mise en place de meilleurs mécanismes de contrôle des institutions internationales et invite les ISC à informer les ministres et organismes pouvant être intéressés par ces principes. Cette activité vise à mieux sensibiliser le gouvernement aux exigences d'audit des institutions internationales et à contribuer à normaliser et à améliorer ces audits.

Toute ISC qui n'aurait pas reçu la lettre du Task force au printemps de 2006 est priée de communiquer avec M. Bjoern Olsen, vice-président de la Commission des normes professionnelles :

Courriel : bjoern.olsen@rigsrevisionen.dk

Téléphone : ++ 45 33 92 83 80

Groupe de travail sur la vérification environnementale

Les participants à la réunion sont demeurés muets d'admiration après avoir regardé et écouté le message vidéo de deux membres de l'équipe de la Station spatiale internationale, William McArthur et Valery Tokarev :

En regardant la Terre de l'espace, nous ne pouvons nous empêcher non seulement d'admirer la beauté de notre planète, mais aussi de constater les blessures infligées par les activités inconsidérées des hommes et de les mettre en garde à ce sujet. Vos travaux sont très importants et utiles pour la race humaine.

C'était une conclusion extraordinaire pour la cérémonie d'ouverture de l'une des réunions les plus courues et les plus réussies de l'histoire du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI — sa 10^e réunion, tenue à Moscou, du 27 octobre au 1^{er} novembre 2005. La réunion était organisée par le Bureau du vérificateur général du Canada et la Cour des comptes de la Fédération russe en était l'hôte. Les 124 participants, représentant 62 institutions supérieures de contrôle, ont tiré profit des présentations d'experts, des ateliers interactifs, des discussions en petits groupes et des activités de réseautage.

Accroître la sensibilisation aux questions environnementales

L'un des principaux buts de la réunion était d'améliorer la connaissance des questions environnementales qu'avaient les participants. À cette fin, des experts renommés ont prononcé des discours dans le domaine de la diversité biologique (M. Hamdallah Zedan, secrétaire exécutif, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique), des changements climatiques (M. Feng Gao, coordonnateur, Programme de mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), et de l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire* publiée récemment par les Nations Unies (M. Marcus Lee, Bureau du programme terrestre, Division de l'alerte rapide et de l'évaluation, Programme des Nations Unies pour l'environnement). L'évaluation, grâce à la participation de plus de 1 000 scientifiques du monde entier, décrit la détérioration alarmante des écosystèmes régionaux et planétaires, ainsi que les conséquences du développement économique et de la prospérité humaine. Comme l'a indiqué M. Lee, la conclusion de l'évaluation était la suivante :

L'activité humaine exerce une telle pression sur les fonctions naturelles de la Terre que la capacité des écosystèmes de la planète à répondre aux besoins des générations futures ne peut plus être considérée comme acquise.

Échange d'expériences et renforcement des capacités

La réunion avait également pour objectif principal de faire part d'expériences et de renforcer les capacités des ISC pour qu'elles puissent réaliser des vérifications environnementales. Dans son discours préliminaire, M^{me} Carman Lapointe-Young, vérificatrice générale de la Banque mondiale, a soutenu que le rôle et le travail des ISC font partie intégrante de la gouvernance environnementale mondiale. Elle a insisté

particulièrement sur la nécessité d'axer les travaux d'audit sur les risques significatifs, y compris les risques environnementaux. M. Christian Avérous, chef de la Division de l'information et des performances environnementales de l'Organisation de coopération et de développement économiques, a décrit la démarche et les méthodes utilisées pour réaliser des examens environnementaux des pays et leurs similarités avec les méthodes de vérification.

Pour faciliter les échanges d'information entre les participants, la réunion comportait quatre ateliers interactifs et de nombreuses présentations d'ISC sur les thèmes suivants :

- la diversité biologique (Autriche, Fédération russe, Macédoine, Mongolie, Paraguay et République tchèque);
- les changements climatiques (Australie, Canada, Estonie, États-Unis et Pays-Bas);
- les défis à relever (Danemark, Fédération russe, Indonésie, Kenya, Libye, Turquie et Ukraine);
- la valorisation de l'impact des vérifications environnementales (Corée, États-Unis, Fédération russe, Inde, Norvège et Royaume-Uni).

Ces exposés ont démontré que, grâce à des vérifications des comptes, de régularité et de performance, les ISC du monde entier examinent la gestion des questions, des fonds et des programmes environnementaux de leurs gouvernements. Il est donc évident que ces vérifications ont un impact important dans leurs pays. Par exemple, les vérifications environnementales ont donné les résultats suivants :

- de nouvelles lois et une meilleure application des règlements existants;
- une protection plus grande des parcs nationaux, des terres humides, des écosystèmes marins et d'eau douce, des forêts et des ressources océaniques;
- un plus grand respect des traités environnementaux régionaux et internationaux;
- un meilleur traitement des déchets des municipalités et des hôpitaux;
- l'affectation de fonds publics à la protection de l'environnement.

Projets du GTVE pour aider davantage les ISC

La réunion visait également à faire le point sur de nombreux projets en cours dans le cadre du plan de travail 2005–2007 du Groupe de travail. À cette fin, la réunion a comporté plusieurs séances de travail, des discussions en petits groupes et le bilan des projets suivants :

- des lignes directrices sur la vérification de la diversité biologique,
- des trucs et des exemples de vérifications réalisées en collaboration,

- des lignes directrices sur l'évolution et les tendances de la vérification environnementale,
- l'étude des expériences des ISC relativement au Sommet mondial sur le développement durable,
- des outils pour assurer le suivi des thèmes précédents du GTVE, soit la gestion de l'eau et des déchets,
- le cinquième sondage sur la vérification environnementale,
- les améliorations apportées au site Web du GTVE,
- l'amélioration des communications avec les ISC et les organisations internationales.

Propos des participants

À la fin des ateliers, les participants ont formulé des commentaires sur ce que la réunion leur a apporté. En voici quelques-uns :

Nous avons une grande responsabilité et la possibilité d'exercer des pressions sur nos gouvernements afin qu'ils mettent un frein aux tendances dangereuses qui se développent dans le domaine de l'environnement.

La conférence nous a permis de comparer nos actions à celles d'autres ISC. Cela facilitera l'examen des programmes les plus importants du gouvernement et nous aidera à utiliser nos ressources à meilleur escient et à communiquer avec plus d'efficacité.

Pour effectuer des vérifications en environnement, la formation des vérificateurs au moyen des cours donnés par le GTVE et l'IDI constitue une première étape importante. Les aspects environnementaux peuvent ensuite être intégrés aux vérifications qui portent sur d'autres questions.

Les vérifications parallèles ou coordonnées constituent un moyen formidable de renforcer les capacités, d'échanger des idées sur les pratiques de vérification et d'apprendre les uns des autres. Et grâce à cela, nous pouvons aussi vérifier des questions plus vastes.

Si nous les humains continuons de vivre de manière irréfléchie, nous léguerons à nos enfants une planète dangereuse, en voie d'extinction. Nous devons réaliser des vérifications axées sur les impacts environnementaux afin de préserver notre environnement et d'assurer la prospérité future.

Nous sommes maintenant convaincus de la nécessité d'agir et nous sommes en mesure d'effectuer des vérifications environnementales.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Secrétariat du GTVE :

Fax : ++(613) 941-8286

Courriel : environmental.auditing@oag-bvg.gc.ca

Site Web : www.environmental-auditing.org

Réseau de relations internationales au sein de l'OLACEFS

Au cours du XVIII^e INCOSAI à Budapest, on avait avancé l'idée d'établir des réseaux de dirigeants des unités chargés des relations internationales des ISC. Cette idée fait maintenant partie du plan stratégique de l'INTOSAI ainsi que de celui de l'OLACEFS. L'OLACEFS compte maintenant son propre réseau, qui s'est réuni la première fois au Salvador, au cours de l'Assemblée de l'OLACEFS, en juin 2005. Une deuxième réunion a eu lieu à Lima, au Pérou, en novembre 2005, au cours de la quatrième conférence EUROSAI-OLACEFS.

L'un des premiers fruits de cette activité a été la participation active des dirigeants des unités de relations internationales au premier rapport annuel de l'OLACEFS (qui a été soulignée dans le numéro de janvier de la *Revue*, dans la rubrique « Dans le cadre de l'INTOSAI »). Ce rapport deviendra un outil de travail permanent des ISC de l'OLACEFS.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Secrétariat général de l'OLACEFS :

Fax : ++507 210 43 99

Courriel : omar1@contraloria.gob.pa

Site Web : www.olacefs.org.pa

NOUVELLES DE L'IDI

La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre le numéro de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : www.idi.no.

Programme d'audit de la dette publique IDI/EUROSAI

L'IDI, en collaboration avec l'EUROSAI et la Commission de la dette publique de l'INTOSAI, tiendra cette année un atelier en langue russe sur l'audit de la dette publique à l'intention des onze pays de la Communauté des États indépendants et de la Mongolie. C'est en février 2006, sous les auspices de l'ISC de l'Azerbaïdjan, qu'a eu lieu la réunion de conception. Six spécialistes en formation de l'IDI se sont alors joints à des membres du personnel de l'IDI et à des experts en la matière pour élaborer une série complète de didacticiels. L'atelier se tiendra au Kazakhstan en mai 2006 et réunira, pendant deux semaines, 30 participants en provenance des pays mentionnés.

Remise des diplômes aux nouveaux spécialistes en formation de l'OLACEFS

Au terme du Programme régional de formation à long terme de l'OLACEFS, les chefs des ISC de l'Amérique latine ont remis, au nom de l'IDI, les diplômes à leurs nouveaux spécialistes en formation. L'OLACEFS compte maintenant 29 nouveaux spécialistes en formation accrédités par l'IDI.

Enquête générale sur le plan stratégique provisoire de l'IDI pour 2007–2012

En novembre 2005, l'IDI a distribué à toutes les ISC des pays émergents et en développement un questionnaire d'enquête sur son nouveau plan stratégique. Au milieu de février 2006, 80 p. 100 des pays avaient répondu et fourni une rétroaction grandement appréciée. Les résultats de l'enquête ont été présentés au Conseil d'administration de l'IDI en mars 2006.

Atelier de l'IDI et de la SPASAI sur le traitement des cas de fraude et de corruption relevés au cours d'un contrôle

L'IDI a financé récemment la tenue de l'atelier d'une semaine de l'IDI et de la SPASAI portant sur le traitement des cas de fraude et de corruption relevés au cours d'un contrôle. L'activité, qui a réuni 24 personnes en provenance de 11 pays membres de la SPASAI, a eu lieu à Apia au Samoa, en novembre et décembre 2005. Des formateurs des ISC des îles Cook et des Tonga, aidés d'un expert en la matière du Serious Fraud Office de la Nouvelle-Zélande, se sont chargés de la formation. À l'origine conçus et élaborés par l'ASOSAI, les documents présentés à l'atelier ont été adaptés pour répondre aux besoins de la SPASAI.

Coopération entre l'IDI et l'ASOSAI pour le renforcement des capacités

Dans le cadre du programme de coopération de l'IDI avec l'ASOSAI pour 2005-2006 concernant le renforcement des capacités des nouvelles ISC de cette région, une réunion conjointe des instructeurs s'est tenue du 13 au 24 mars 2006, à Hanoi au Vietnam, en vue d'élaborer des didacticiels sur des secteurs de contrôle recensés lors des deux missions d'évaluation des besoins menées par l'IDI et l'ASOSAI, en octobre 2005 pour la sous-région du Mékong et de l'Asie du Sud et pour la sous-

région de l'Asie de l'Est et de l'Asie centrale. Une série de documents de cours seront produits en russe pour les participants des ISC de l'Asie de l'Est et de l'Asie centrale à la séance qui se tiendra à Oulan-Bator en Mongolie, en juillet et août 2006. La version anglaise du didacticiel sera offerte aux participants des ISC du Mékong et de l'Asie du Sud en 2007.

Atelier régional sur l'audit de performance de l'IDI et du CREFIAF

La deuxième phase du programme régional de formation à long terme du CREFIAF (ISC de l'Afrique francophone subsaharienne) prendra fin avec l'atelier régional sur l'audit de performance, qui se tiendra au Cameroun à la fin d'avril 2006.

Communiquer avec l'IDI

Si vous voulez discuter des questions exposées dans le présent article de la rubrique *Nouvelles de l'IDI*, communiquez avec l'IDI :

Téléphone : ++47 21 54 08 10

Courriel : idi@idi.no.

Site Web : www.idi.no.



<p>Avril</p> <p>4-5 Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales, Venezuela</p>	<p>Mai</p> <p>4-5 Réunion du Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles, Washington, D.C., États-Unis</p> <p>22-26 Congrès de la SPASAI, Saipan, Mariannes du Nord</p> <p>23-26 Commission pour le contrôle informatique, Brasília, Brésil</p>	<p>Juin</p> <p>20 Réunion visant le secours international apporté aux pays victimes du tsunami Vienne, Autriche</p> <p>26 Comité directeur du Groupe de travail sur la vérification environnementale Yogyakarta, Indonésie</p> <p>29-30 14^e réunion du Comité de formation de l'EUROSAI, Cour des comptes européenne, Luxembourg</p>
<p>Juillet</p>	<p>Août</p>	<p>Septembre</p> <p>4-5 Réunion du Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles, Cameroun</p> <p>11 31^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI, Reykjavik, Islande</p> <p>11-15 Assemblée de l'ASOAI, Shanghai, Chine</p>
<p>Octobre</p> <p>16-19 Congrès de la CAROSAI Freeport, Bahamas</p>	<p>Novembre</p> <p>1-4 55^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Mexico, Mexique</p> <p>27-29 IV^e réunion du Groupe de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information, Bratislava, Slovaquie</p>	<p>Décembre</p>
<p>Janvier</p>	<p>Février</p>	<p>Mars</p>

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions du Comité directeur. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.